

PROJET DE RECHERCHE
FAIRE DES MIGRATIONS UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT :
UNE ETUDE SUR L'AFRIQUE DU NORD ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

Mauritanie

Migration, marché du travail et développement

DOCUMENT DE TRAVAIL

par

M. Ould Brahim Ould Jiddou Fah*

* M. Ould Brahim Ould Jiddou Fah est Economiste en Mauritanie.

Ce document de travail sur la Mauritanie a été préparé par M. Ould Brahim Ould Jiddou Fah dans le cadre du projet de recherche de l'Institut international d'études sociales « Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ». Ce document n'engage que son auteur et sa publication ne signifie pas que l'Institut international d'études sociales souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

Ce projet de recherche a été financé par le gouvernement espagnol. Pour plus d'information et notamment pour accéder au rapport et notes de synthèse, aux documents de travail concernant les autres pays et à toute autre information sur le projet, veuillez consulter la page internet www.ilo.org/inst/migration.

Copyright © Organisation internationale du Travail (Institut international d'études sociales) 2010.

De courts passages pourront être reproduits sans autorisation à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Service d'édition, Institut international d'études sociales, case postale 6, CH-1211 Genève 22 (Suisse).

Table des matières

Résumé exécutif	4
Abréviations et acronymes	10
Liste des tableaux et graphiques.....	11
Introduction	12
I. Contexte de la migration, du marché de travail et du développement en Mauritanie.....	13
A. Les institutions concernées par les questions de migration en Mauritanie.....	13
B. Le cadre législatif	14
C. Les accords bilatéraux de migration	16
D. Les perspectives régionales	17
E. La protection sociale des travailleurs.....	17
F. Considération à la lumière de la crise	18
II. Sources de données et définitions de concepts	18
A. Sources de données statistiques en Mauritanie.....	18
B. Définition des concepts.....	20
III. Principaux indicateurs	21
A. Structure de la population.....	21
B. Indicateurs macroéconomiques	22
IV. Analyse du marché du travail.....	25
A. Le marché de l'emploi.....	25
B. Chômage.....	28
C. Difficultés d'estimation de l'emploi informel et moderne.....	29
V. Les tendances migratoires	30
A. Les émigrants : effectifs et caractéristiques.....	30
B. Les immigrants : effectifs et caractéristiques	35
C. Les itinéraires des migrations	40
D. Les transferts de fonds des migrants.....	42
E. Considérations à la lumière de la crise.....	44
F. Recommandations pour l'élaboration des politiques.....	44
Annexe 1. Terminologie du droit de la migration	46
Annexe 2. Programmes et projets de migration réalisés ou en cours avec l'appui des partenaires au développement en Mauritanie.....	47
Bibliographie	49

Résumé exécutif

La Mauritanie couvre une superficie de 1 030 700 km² pour une population de 3 075 267 habitants en 2007. Le pays est limité au Nord par le Sahara occidental et l'Algérie, à l'Est par le Mali, au Sud par le Sénégal et le Mali et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le climat est saharien au Nord et sahélien au Sud et la saison des pluies dure quatre mois (juin à septembre). Le pays est subdivisé sur le plan administratif en 13 Wilaya ou régions et 53 Moughataa ou départements.

La structure de la population par sexe donne 51,1% pour les femmes et 48,9% pour les hommes. La population du pays est jeune avec 41,6% pour les personnes âgées de moins de 15 ans. La population dans la tranche d'âge 15-64 ans représente 54,9%.

L'examen selon le milieu de résidence permet de constater que le pourcentage des jeunes de moins de 15 ans est plus élevé en milieu rural (44,4%) qu'en milieu urbain (37,5%). Contrairement à cela, la proportion des personnes en âge d'activité (15-64 ans) est plus faible en milieu rural où elle se situe à 51,5% contre 59,8% pour l'urbain.

En Mauritanie, le marché de l'emploi est constitué principalement par le secteur informel qui crée plus de 80% d'emplois. Or, le niveau global du chômage est estimé à 32,5% en 2004 (EPVC 2004), légèrement plus important que le taux de 2000 (RGPH 2000), soit 28,9%. Dans l'ensemble, le chômage est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, avec un ratio (hommes / femmes) de 0,52. La pauvreté touche plus de 48,6% de la population.

Au plan économique, le taux de croissance économique entre 1995 et 2005 a été, en moyenne de 4% avec un rythme plus soutenu au cours des trois dernières années (5,8%). Le pays est producteur de pétrole depuis février 2005. La croissance économique non pétrolière a enregistré des fluctuations entre 5,4% en 2005, 4,1% en 2006 et 5,9% en 2007. Elle reste, cependant, en dessous des objectifs visés dans le CSLP (5,7% sur la période 2006-2010).

Cadre de coordination de la politique de migration

En matière de gestion de la migration, la Mauritanie est un pays d'accueil et de transit. Or, les différents gouvernements qui se sont succédés n'avaient pas tous la même préoccupation par rapport à la question de la gestion de la migration. La dernière institution en charge des Mauritaniens de l'Etranger fut créée en 2008 avec un Secrétariat d'Etat mais n'a pas fonctionné. Deux mois après sa création, et avec le changement intervenu récemment en 2008, cette structure a disparu de l'organigramme gouvernemental.

L'absence d'une politique nationale de gestion de la migration est marquée au plan institutionnel par le manque d'un département ministériel chargé de cette question ou de la coordination intersectorielle pour assurer la gestion de la migration en Mauritanie. Par conséquent, le dispositif institutionnel de gestion de la migration fait intervenir un ensemble d'acteurs dont les missions touchent aux différents aspects de la migration.

Cadre législatif et réglementaire régissant la migration

L'arsenal juridique de protection des travailleurs migrants a été révisé au cours des dernières années pour le conformer aux conventions internationales, pactes, traités ou accords bilatéraux auxquels la Mauritanie a adhéré. Ainsi, le Code de travail adopté en 2004 par la loi 2004-017 est une loi essentielle dans la protection des migrants consacrant l'aboutissement d'une longue refonte globale du code du travail de 1963 (loi 63-023 du 23 Janvier 1963) qui est fortement inspiré du code du travail d'Outre mer. Ce nouveau code 2004 a été réalisé par l'appui et l'assistance technique du Bureau international du Travail (BIT) et tient compte des dispositions de l'ensemble des conventions internationales ratifiées par la Mauritanie.

La loi sur la sécurité sociale (loi 67 039 du 23 février 1967) instituant le régime de la sécurité sociale comporte trois branches : la branche des allocations familiales, celle de la vieillesse et celle des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles). Les droits acquis par les travailleurs étrangers au cours de leur séjour en Mauritanie sont garantis et protégés par la loi.

Néanmoins les transferts ou réciprocité entre les institutions de sécurité sociale sont commandés par des conventions bilatérales entre les Etats.

La loi sur la répression de la traite des êtres humains, adoptée en 2007, vise à lutter contre toute forme de maltraitance, exploitation ou traitement cruel et/ou inhumain à l'égard de tout être humain qu'il soit résidant ou en transit sur le territoire national.

La loi incriminant l'esclavage et les pratiques similaires punit le travail forcé ou toute autre pratique assimilable. Cette loi protège aussi les migrants contre toute exploitation ou maltraitance.

Le décret prévoyant le permis du travail et celui relatif à la migration : L'emploi de la main d'œuvre étrangère est de prime abord largement protégé par la législation qui l'assortit de conditions tendant à protéger les travailleurs immigrés.

Le décret 64-169 du 15 décembre 1964 fixant le régime de la migration en Mauritanie garantit aux travailleurs immigrés leurs droits économiques et politiques et tient compte des accords bilatéraux, sous régionaux et pactes internationaux et ne comporte aucune disposition d'ordre discriminatoire.

Cet arsenal est complété par les conventions internationales que la Mauritanie a ratifié ainsi que les accords bilatéraux relatifs à la migration de la main d'œuvre.

Tendances migratoires

En Mauritanie, les enquêtes spécialisées sur la migration n'ont jamais été entreprises au niveau national. Les questions traitées dans le RGPH en 2000 sont anciennes et limitées aux nombres de migrants et ne permettent pas d'approfondir les caractéristiques socioéconomiques des migrants recensés. Dans ce domaine, les données les plus récentes font référence à celles de l'enquête relative à la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie dans les trois principales villes du pays (Nouakchott, Nouadhibou et Rosso). Cette enquête est réalisée en 2007 par le bureau d'étude privé EDFOR pour le compte du Ministère de l'Emploi, dans le cadre de la préparation de la stratégie de la main d'œuvre étrangère. Toutefois, cette stratégie n'a pas encore été validée ni mise en œuvre.

Les émigrants

Selon les données du profil migratoire réalisé par H. de Haas (2008) pour le compte de l'OIM, l'estimation du stock d'émigrés Mauritaniens est de 65 889 personnes dont 65,6% résidents en Afrique de l'Ouest, 2,4% en Afrique Centrale, 20,6% en Europe, 2,5% en Amérique du Nord, 0,3% dans les pays arabes et 8,6% dans les autres pays. Selon les données disponibles auprès du Ministère des affaires étrangères, le nombre des émigrants Mauritaniens est passé de 235 000 personnes en 2005 à 319 382 personnes en 2008. Les effectifs des émigrants représentent 10,06% de la population du pays¹ alors que ce taux était de 8,08% en 2005.

En 2008, 71% des émigrés Mauritaniens résident dans la région Afrique Subsaharienne (alors que ce chiffre était seulement de 55% en 2005). 10% de la population des migrants est installée en Libye et au Soudan. Le pourcentage des migrants en Europe est passé de 8% en 2005 à 9% en 2008 de l'ensemble de la population des émigrants Mauritaniens à l'étranger. Les pays du Golfe Arabique accueillent en 2008 11% de l'ensemble des émigrés Mauritaniens à l'étranger alors que ce taux était de 10,2% en 2005.

La répartition du stock d'émigrants en 2008 montre de 85,5% pour l'Arabie Saoudite suivi des Emirats Arabes avec 14,3% et le Qatar pour 0,2%. Enfin, les Etats Unies abrite environ 2,2% des migrants Mauritaniens et la Chine nouvelle destination avec 0,1% de migrants.

Demandeurs d'asile et le rapatriement

Selon le HCR, les demandeurs d'asiles Mauritaniens à l'étranger étaient en 2005 de 33 955 dont 19 712 au Sénégal dont plus de 6 000 ont déjà regagné le pays en 2008 suite à l'opération de rapatriement des Mauritaniens installés au Sénégal et au Mali en raison des événements de 1989. Alors que le nombre de réfugiés Mauritaniens en Europe et en Amérique du Nord s'est accru ces dernières

¹ Population 2008 données projetées sur base des données du recensement général 2008, Source ONS.

années avec respectivement 1 555 en 2000 à plus de 4 000 en 2007 en France et 1 900 en 2000 à 2 871 en 2007 aux Etats Unies selon le HCR.

La population des étudiants Mauritaniens à l'étranger

Le stock des migrants étudiants dans le monde est de 7 942 personnes dont 89% des hommes contre 11% de femmes. Plus de 80% des étudiants sont dans les domaines des sciences économiques et sociales, les technologies nouvelles, la médecine et autres disciplines d'ingénierie.

Les immigrants

Les données de l'EMOE montrent que les étrangers dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso sont essentiellement des Africains (89%). Les Arabes représentent environ 6% et les Européens occupent la troisième place avec 5%. Le classement des pays selon le nombre de leurs ressortissants met en avant le Sénégal avec 10 276 ressortissants, soit 42% du total des étrangers. Le Mali vient en seconde position avec environ 5 000 ressortissants (20%) suivi par les deux Guinées avec 4 900 ressortissants. La Gambie occupe la quatrième place avec 1 128 ressortissants suivie par la France avec environ 800 ressortissants. Les Sénégalais sont majoritaires à Nouakchott (43%) et à Rosso (59%). Les Maliens sont majoritaires à Nouadhibou (42%) suivis par les Guinéens (29%).

Par rapport à 2000, on constate que le nombre des Guinéens et des Gambiens a augmenté de 150% entre 2000 et 2007, le nombre de Maliens a augmenté d'environ 96%, le nombre de Sénégalais de 57% et le nombre d'Arabes de 31%.

Migration de travail

Selon l'enquête sur la main d'œuvre étrangère en 2007 dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso, les principaux pays d'origine des migrants en Mauritanie sont le Sénégal, le Mali, la Guinée et la Gambie. Ces pays totalisent 87,3% des immigrants. Les 12,7% restants proviennent des autres pays d'Afrique (2%), des pays arabes (5,9%) et des pays européens (4,9%).

La répartition de la population d'immigrés selon la ville de résidence montre que Nouakchott abrite 90% du total des immigrants suivie de Nouadhibou avec 7% et Rosso 2%. Les principales caractéristiques de la population de migration de travail en Mauritanie selon l'EMOE se présentent comme suit :

Tableau 1. Caractéristiques des migrants de travail en Mauritanie

Principales caractéristiques		RGPH 2000 ²	EMOE 2007
Sexe	Homme	57%	56%
	Femme	43%	44%
Age	0-15	36%	35%
	15-30	31%	33%
	30-45	22%	19%
	45-60	7%	10%
	60 plus	4%	3%
Niveau d'éducation	Jamais scolarisé	54%	46%
	Fondamentale/secondaire	31%	35%
	Technique/professionnelle	1%	1%
	Supérieure	6%	6%
Situation dans la profession	Occupé	34%	52%
	Chômeur	3%	12%
	Inactif	62%	35%

Sources : Calcul de l'auteur à partir des résultats du RGPH 2000 et de l'EMOE 2007

En terme de légalité du travail occupé, environ 80% des travailleurs étrangers ont déclaré ne pas avoir de permis de travail. 13% prétendent avoir un permis, alors que 7% ont préféré ne pas répondre à cette question.

² Pour le RGPH 2000, les structures présentées concernent tous les étrangers dans le pays, alors que pour l'EMOE 2007 on se limite aux trois villes (NKTT, NDB et Rosso).

Migration de transit

Le nombre de migrants irréguliers en transit pour les 5 premiers mois de l'année 2007 était de 3 091³ candidats dont 1 381 Sénégalais, 1 229 Maliens et le reste réparti entre d'autres nationalités. Le pic atteint en août 2006 s'explique par l'arrestation du Navire « Marénoir » en fin mai 2007 et l'arrestation de plusieurs pirogues le long du littoral mauritanien. Depuis, il n'y a pas eu de nombre important de migrants clandestins signalés.

Le profil des migrants irréguliers selon le pays d'origine montre que la majorité des migrants sont originaires des pays suivants : le Sénégal, le Nigeria, le Mali, le Liberia, le Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Niger, le Ghana, le Burkina Faso et la Guinée⁴. En termes de flux de migrants irréguliers, le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation déclare un nombre de 5 295 en 2008, soit une tendance à la baisse par rapport aux flux observés en 2007 et 2006.

Migration irrégulière

Le nombre de migrants irréguliers expulsés vers leur pays d'origine était de 11 637 migrants en 2006 et 6 634 en 2007⁵. Le bureau de l'OIM de Nouakchott a déclaré que 30 migrants irréguliers ont regagné leur pays d'origine en 2007 et 4 autres en 2008.

En 2007, les services de la Sécurité maritime mauritanienne déclarent que 87 tentatives de débarquement en Espagne ont été interceptées par les Forces de sécurité nationale mauritaniennes. Les données selon les caractéristiques socioéconomiques et les pays d'origine n'ont pas pu être obtenues en détail.

Le 1er février 2009, 125 migrants clandestins ont été arrêtés au large des côtes mauritaniennes en destination de l'Europe. Les migrants viennent de la Gambie et sont de nationalités différentes. Cette vague montre que les candidats à l'immigration clandestine ne semblent pas être dissuadés par les mesures de sécurité ni par les risques pour arriver en Europe.

Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation déclare que le nombre de migrants irréguliers refoulés dans leur pays d'origine sont respectivement de 4 499 et 4 148 personnes en 2006 et 2007.

Demandeurs d'asile

Les migrants demandeurs d'asile en Mauritanie sont principalement en provenance des pays de la sous région, notamment le Libéria, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo. Les données disponibles font état d'un stock de 724 réfugiés en fin 2005 (Hein de Haas, 2008) et 1 000 personnes en 2006 (stock) (HCR et al, 2006). Le stock des réfugiés en provenance des seuls trois pays de Côte d'Ivoire, de la RDC et de la Guinée est passé de 15 en 2000 à 339 en 2007.

Itinéraires des migrants

Le phénomène de migration en Mauritanie est favorisé par plusieurs facteurs relatifs à (i) la position géographique du pays comme charnière entre le Maghreb, l'accès à l'Europe et l'Afrique subsaharienne ; (ii) la facilité de communication grâce aux similitudes des traits entre les Mauritaniens et les ressortissants des pays de la sous région ; (iii) la facilité d'accès grâce aux routes transafricaines qui relient le pays au Maroc, au Mali et au Sénégal ; (iv) la multitude de points d'accès et la difficulté de contrôler les frontières ouvertes ; (v) la proximité des Iles Canaries (Espagne) de la Ville de Nouadhibou ; (vi) et la possibilité d'accès en mer par les côtes Sénégalaises.

La Mauritanie de part sa position géographique de proximité des Iles Canaries d'Espagne et l'accès au Maroc est devenue au cours des dernières années un pays de passage pour les candidats à la migration clandestine vers l'Europe. Même si cette situation existait au cours des années 80, c'est à partir des années 2000 que les mouvements des clandestins se sont accrus. La construction de la route Nouakchot-Nouadhibou-Dakhet vers le Maroc a facilité le développement des mouvements

³ Ministère de l'Intérieur, Direction de la Surveillance territoriale, 2007.

⁴ Lucien Heitz, Spiritain, "Pentecôte sur le monde" n° 827 mai-juin 2006

⁵ Services du Ministère de l'Intérieur.

migratoires vers le Nord dont l'accès était difficile et surtout aérien. Malgré l'étendue du territoire, 17 points de passage contrôlés et dotés d'un commissariat de police sont repartis sur les frontières avec le Sénégal, le Mali, le Maroc (à 50 km de Nouadhibou) et l'Algérie.

Les transferts de fonds

Dans le cas de la Mauritanie, les informations relatives aux transferts de fonds effectués par les diasporas mauritaniennes sont difficiles à appréhender à cause de l'informalité des procédures de transferts. Le rapport de la Banque mondiale 2007 sur la révision des données macroéconomique de la Mauritanie montre que les transferts des travailleurs Mauritaniens à l'étranger sont passés de 22 millions de dollars en moyenne sur la période (1992-1996) à 45 millions de dollars en moyenne sur la même période (1997-2004). Les données par année ne sont pas disponibles.

Les données disponibles au niveau des services de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) ne concernent que les transferts des résidents Mauritaniens en France. Dans les autres pays, la BCM ne dispose pas de représentations et les transferts opérés par les migrants ne sont pas suivis. Les données disponibles pour l'Agence de la BCM à Paris en 2007 et 2008 sont respectivement de 1,5 millions⁶ d'Euros et 886 000 Euros.

Il faut noter que les transferts opérés par le biais d'autres circuits financiers rapides comme le Western Union et le Money Gram ne sont pas accessibles. Les coûts des opérations de transferts des migrants vers leur pays d'origine sont élevés et avoisinent parfois les 16 à 18% du montant transféré.

D'autres formes de transferts informels existent et canalisent le plus de transferts des communautés mauritaniennes résidentes à l'étranger, il s'agit de transferts basés sur l'existence de correspondants locaux au niveau des pays de résidence et qui ordonnent à d'autres intermédiaires présents en Mauritanie de verser les sommes de la contre valeur du montant déposé par le migrant.

Ce type de transfert n'engendre aucun coût de transaction et les délais sont les plus courts possibles car l'argent est perçu dès la présence du destinataire. En général, ce type de transfert porte sur des montants variables mais qui peuvent parfois atteindre les 10 000 Euros.

Recommandations

L'impact de la migration sur le développement en Mauritanie nécessite des nouvelles initiatives visant l'amélioration de l'incidence de celle-ci sur le développement du pays. Pour cela, nous proposons que les mesures suivantes soient prises en compte.

Politiques et stratégies de développement :

- L'élaboration d'une politique nationale de la migration affirmant l'engagement des autorités du pays et traduisant dans les faits ces politiques et stratégies au niveau sectoriel ;
- Le développement des statistiques et des bases de données sur les migrants internes et externes, ce qui permettra de mettre en place des stratégies efficaces de gestion des flux et de disposer d'information nécessaires à la prise de décision.

Impact financier de la migration à travers les transferts de fonds :

- Encourager l'envoi des fonds vers le pays en sensibilisant et encadrant la diaspora mauritanienne. Cela devra être accompagné de mesures incitatives en termes d'allègement des procédures et des coûts de transferts de fonds ainsi que des politiques d'incitation à l'épargne ou l'investissement dans le pays ;
- Le secteur de la micro finance étant relativement développé pour assurer un service de proximité dans les régions de l'intérieur du pays, développer des partenariats avec le système financier visant à faciliter les transferts de fonds.

⁶ Source : Services de la Banque centrale de Mauritanie, 2009.

Transfert des compétences et atténuation de la migration qualifiée par une politique active de la migration circulaire de la diaspora :

- Jouer le rôle de facilitateur avec les pays d'accueil de la diaspora pour assurer la migration circulaire et accorder des facilités d'emploi pour les migrants de retour au pays ;
- Créer des conditions de privilège pour les migrants de retour pour le montage et le cofinancement des programmes dans les domaines de compétences que le migrant a acquis durant son séjour à l'étranger en soutenant les projets qui créent des activités économiques durables en identifiant des meilleures pratiques dans des domaines d'expériences ;
- Mettre en place des mécanismes de recrutement transparents et encourageants avec priorité aux compétences nationales à l'étranger.

Abréviations et acronymes

BCM	Banque centrale de Mauritanie
CEDAE	Communauté économique de l’Afrique de l’Ouest
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EDSM	Enquête démographique et de santé en Mauritanie
EMOE	Enquête sur la main d’œuvre étrangère
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
FEFM	Groupe d’études des flux migratoires
FMI	Fonds monétaire international
IDH	Indicateur de développement humain
MEN	ministère de l’Education nationale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONS	Office national de la statistique
OSIWA	Open society institute for West Africa
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RGPH	Recensement général de la population et de l’habitat
RIM	République islamique de Mauritanie
TMS	Transit migration survey

Liste des tableaux et graphiques

Tableaux

Tableau 1. Caractéristiques des migrants de travail en Mauritanie	6
Tableau 2. Effectifs de population selon la tranche d'âge (2000, 2003-2008).....	21
Tableau 3. Indicateurs macro-économiques clés (2005-2007).....	22
Tableau 4. Indicateurs de développement humain en Mauritanie	23
Tableau 5. Evolution du nombre des emplois et structure de la population occupée selon les secteurs de l'économie (1988-2004).....	25
Tableau 6. Les taux d'activité par âge et par sexe	27
Tableau 7. Taux d'activité selon le milieu de résidence	27
Tableau 8. Taux d'occupation par âge et par sexe.....	27
Tableau 9. Taux d'occupation selon le milieu de résidence	28
Tableau 10. Répartition de la population occupée par secteur d'activité économique et par sexe.....	28
Tableau 11. Stock des émigrants Mauritaniens résidents à l'étranger	31
Tableau 12. Répartition des étudiants Mauritaniens à l'étranger selon les pays d'accueil	34
Tableau 13. Sources de données sur les immigrations internationales en Mauritanie	36
Tableau 14. Structure de la population étrangère.....	38
Tableau 15. Parts de transferts de fonds dans le PIB de certains pays en développement.....	42

Graphiques

Graphique 1. Taux de chômage par sexe et par groupe d'âge.....	29
Graphique 2. Répartition des émigrants étudiants selon les régions du monde	35
Graphique 3. Répartition des immigrants selon le pays d'origine et le sexe.....	37
Graphique 4. Cumul des migrants en transit irrégulier en 2006 et 2007.....	39

Introduction

La migration constitue de nos jours l'une des préoccupations centrales des gouvernements des pays d'accueil, de transit et d'origine. Les migrants sont estimés en 2007 à plus de 200 millions de personnes dans le monde, soit environ 3% de la population mondiale. Le nombre d'Africains se trouvant hors de leurs frontières a lui aussi diminué, passant de 12% en 1970 à 9% en 2007.

Les transferts de fonds effectués par les migrants sont estimés en 2007 ont dépassé le chiffre de 337 milliards de dollars américain, dont 251 milliards destinés vers les pays en développement. Les flux migratoires sont souvent dirigés des pays pauvres vers les pays plus prospères à la recherche des conditions de vie meilleures. D'autres migrent pour des raisons d'absence de bonne gouvernance.

Ces ambitions de migrations sont aujourd'hui facilitées par les moyens modernes de transports et de communications permettant d'atteindre les points, jadis lointains, en quelques heures. La migration a permis à certains de prospérer et de drainer des flux de capitaux aux pays d'origine ce qui a induit des programmes de développement. Les transferts de fonds de résidents à l'étranger constituent des parts non négligeables des PIB de certains pays d'origine de la migration, ce qui a permis de desserrer les contraintes extérieures de ces pays en termes de devises.

Dans ce cadre, la présente étude essaie d'apporter une contribution à l'analyse de liens entre la migration et le développement en Mauritanie en se limitant aux directives définies dans les termes de référence.

Le présent rapport s'articule autour de cinq grandes parties dont la première dresse un aperçu général sur le contexte de la migration, du marché de travail et du développement en Mauritanie. La seconde partie analyse les sources de données et présente les différentes définitions des concepts de migration. La troisième partie du rapport traite des principaux indicateurs socio économique du pays. La quatrième partie analyse le marché de travail en Mauritanie. La cinquième partie est consacrée aux tendances migratoires avec une analyse de l'émigration en Mauritanie ainsi que les transferts des migrants et les effets sur le développement.

Sur la base des considérations de la crise économiques mondiale, le rapport dresse quelques pistes de recommandations pour optimiser le lien entre migration et développement en Mauritanie.

7 Sauf indication contraire, toutes les données relatives aux "estimations mondiales" sont extraites du document des Nations Unies "Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision", <http://esa.un.org/migration>

I. Contexte de la migration, du marché de travail et du développement en Mauritanie

Dans cette partie nous allons aborder les aspects relatifs aux institutions chargées des politiques de la migration en Mauritanie, l'analyse du cadre réglementaire de la migration, les accords bilatéraux existants et enfin examiner les considérations à la lumière de la situation.

A. Les institutions concernées par les questions de migration en Mauritanie

En Mauritanie, les différents gouvernements qui se sont succédés n'avaient pas tous la même préoccupation par rapport à la question de la gestion de la migration. La dernière institution chargée des Mauritaniens de l'Étranger a été créée en 2008 avec un Secrétariat d'État mais n'a pas fonctionné. Deux mois après sa création, et avec le changement intervenu récemment en Mauritanie, cette structure a disparu de l'organigramme gouvernemental.

L'absence d'une politique nationale de gestion de la migration est marquée au plan institutionnel par le manque d'un département ministériel chargé de cette question ou de la intersectorielle pour assurer la gestion de la migration en Mauritanie. Par conséquent, le dispositif institutionnel de gestion de la migration fait intervenir un ensemble d'acteurs dont les missions touchent aux différents aspects de la migration. Les principaux départements ministériels concernés par la question de la migration sont :

Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation chargé des questions relatives aux aspects sécuritaires à travers la gestion des flux migratoires au niveau des entrées et sorties des migrants et la gestion des dossiers des demandeurs d'asile ainsi que le retour des Mauritaniens rapatriés du Sénégal. Le ministère pilote l'Agence nationale d'insertion des réfugiés (ANAIR) chargée de l'appui et l'insertion des réfugiés Mauritaniens de retour du Sénégal et du Mali. On note également l'existence d'un Groupe technique thématique national (GTTN) présidé par le chargé du Ministre et comprenant les représentants des départements techniques concernés par les thématiques étudiées (emploi, femme, économie, justice, des représentants de la société civile et l'Université de Nouakchott). Ce groupe est mis en place avec l'appui de l'OIM dans le cadre de la préparation du profil pays sur la migration.

Il faut signaler également l'existence d'un Groupe d'étude sur la gestion des flux migratoires (GEFM) regroupant l'administration, la société civile, la Commission européenne, les États Membres de l'UE, des partenaires techniques et financiers et les ambassades des États voisins.

Le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération est chargé des Mauritaniens résidents à l'étranger à travers les services consulaires et l'application des accords bilatéraux dans le domaine de la migration.

Le ministère de la Fonction publique et de l'Emploi est en charge de la migration de travail et a réalisé une étude sur l'emploi de la main d'œuvre étrangère en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale du travail de migrants. Cette stratégie n'a pas encore vu le jour.

Le ministère pilote un groupe de travail pour la réalisation d'une étude stratégique portant sur l'évaluation nationale des politiques de migration en Mauritanie. Cette étude est en cours dans le cadre du projet « Gestion efficace de la migration internationale et sécurité sociale des travailleurs migrants » financé par l'OIM. Le rapport a été présenté en atelier de validation en mai 2009.

Le Ministère de l'Emploi, à travers les services du travail veille à l'application des conventions et instruments juridiques du travail des migrants ainsi que la sécurité sociale des migrants et la santé des travailleurs en milieu professionnel. Le Département est également chargé de l'attribution des permis de travail pour les étrangers souhaitant exercer un travail sur le territoire national. Le département a signé un accord de partenariat avec l'Espagne en 2007 portant sur l'emploi des jeunes Mauritaniens comme main d'œuvre saisonnière. Dans ce cadre, une première vague de 40 jeunes Mauritaniens avait bénéficié de contrats saisonniers en 2007.

Le ministère de la Défense nationale est impliqué dans la gestion des frontières terrestres et maritimes pour faire face aux vagues d'émigrants clandestins vers les Iles Canaries ou au Maroc en traversant le pays par voie terrestre ou maritime.

Le ministère de la Justice chargé de la mise à jour du cadre légal et réglementaire.

Au niveau des organisations de la société Civile, on note l'existence de plusieurs ONG travaillant dans les domaines des questions de migrations.

B. Le cadre législatif

L'arsenal juridique de protection des travailleurs migrants a été révisé au cours des dernières années pour le conformer aux conventions internationales, pactes, traités ou accords bilatéraux auxquels la Mauritanie a adhéré. Cet arsenal est constitué principalement des textes majeurs suivants :

Le code du travail : Le code du travail adopté en 2004 par la loi 2004-017 est une loi essentielle dans la protection des migrants consacrant l'aboutissement d'une longue refonte globale du code du travail de 1963 (loi 63-023 du 23 janvier 1963) qui est fortement inspiré du code du travail d'Outre mer. Ce nouveau code 2004 a été réalisé par l'appui et l'assistance technique du Bureau international du Travail (BIT) et tient compte des dispositions de l'ensemble des conventions internationales ratifiées par la Mauritanie. Les dispositions du code du travail s'applique sans discrimination aucune à tous les travailleurs exerçant leur activité professionnelle sur le territoire national nonobstant leur race, couleur, religion ou origine et dans tous les secteurs d'activités.

La loi sur la sécurité sociale : La loi 67 039 du 23 février 1967 est la loi instituant le régime de la sécurité sociale en Mauritanie. Ce régime comporte trois branches : la branche des allocations familiales, celle de la vieillesse et celle des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles). Malgré qu'elle soit ancienne, ne comportant pas de branche maladie et mérite un toilettage en profondeur, cette loi assure une égalité de traitement pour les travailleurs nationaux et étrangers affiliés à son régime.

Les droits acquis par les travailleurs étrangers au cours de leur séjour en Mauritanie sont garantis et protégés par la loi. Néanmoins les transferts ou réciprocité entre les institutions de sécurité sociale sont commandés par des conventions bilatérales entre les Etats. Il est en tout cas établi qu'aucune discrimination de quelque nature que ce soit vis-à-vis des migrants n'a été signalée ou n'a fait l'objet de contentieux au niveau des tribunaux mauritaniens.

La loi sur la répression de la traite des êtres humains, adoptée en 2007, vise à lutter contre toute forme de maltraitance, exploitation ou traitement cruel et/ou inhumain à l'égard de tout être humain qu'il soit résidant ou en transit sur le territoire national. Cette loi a été considérée comme révolutionnaire dans la mesure où elle prévoit des sanctions dissuasives à l'encontre des filières de trafic d'êtres humains qui ont connu un développement sans précédent à la fin des années 90.

La loi incriminant l'esclavage et les pratiques similaires : Cette loi vise à punir le travail forcé ou toute autre pratique assimilable. Cette loi protège aussi les migrants contre toute exploitation ou maltraitance.

Le décret prévoyant le permis du travail et celui relatif à la migration : L'emploi de la main d'œuvre étrangère est de prime abord largement protégé par la législation qui l'assortit de conditions tendant à protéger les travailleurs immigrés. C'est ainsi qu'en application du code du travail, le décret n° 74.092 du 19 avril 1974 fixant les conditions d'emploi de la main d'œuvre étrangère et instituant le permis de travail confère les mêmes droits que ceux des travailleurs Mauritaniens à travers des conditions qui tiennent compte des accords bilatéraux et des liens sociaux pouvant s'établir entre ces migrants et des Mauritaniens.

Le décret 64-169 du 15 décembre 1964 fixant le régime de la migration en Mauritanie garantit aux travailleurs immigrés leurs droits économiques et politiques et tient compte des accords bilatéraux, sous régionaux et pactes internationaux et ne comporte aucune disposition d'ordre discriminatoire.

Au plan international, la Mauritanie a ratifié certaines conventions qui ont un rapport avec la question des travailleurs migrants. Il s'agit notamment de :

- La convention (n° 3) sur la protection de la maternité (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 4) sur le travail de nuit (femme) (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 89) sur le travail de nuit (femme) (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants (ratification : 3 décembre 2001) ;
- La convention (n° 5) sur l'âge minimum (industrie) (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 6) sur le travail de nuit des enfants (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 15) sur l'âge minimum (routiers et chauffeurs) (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 33) sur l'âge minimum (travail non industriel) (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 58) sur l'âge minimum (travail maritime) (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 90) sur le travail de nuit des enfants (industrie) (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 112) sur l'âge minimum (pêcheur) (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 138) sur l'âge minimum (ratification : 3 décembre 2001) ;
- La convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture) (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 52) relative aux congés payés (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 91) relative aux congés payés des marins (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 101) relative aux congés payés des agriculteurs (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) (ratification : 15 juillet 1968) ;
- La convention (n° 13) sur la céruse (peinture) (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 17) sur la réparation des accidents (ratification : 8 février 1963) ;
- La convention (n° 18) sur les maladies professionnelles (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 22) sur les contrats d'engagement des marins (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 23) sur le rapatriement des marins (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 53) sur les brevets de capacité des officiers (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 62) sur les prescriptions de sécurité (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 81) sur l'inspection du travail (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 94) sur les clauses de travail (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 95) sur la protection du salaire (ratification : 20 juin 1961) ;

- La convention (n° 114) sur le contrat d'engagement des pêcheurs (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 116) portant révision des articles finaux (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 122) sur la politique de l'emploi (ratification : 30 juillet 1971) ;
- La convention (n° 171) concernant le travail de nuit, de 1948, amendée par la convention de 1990 (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession) de 1958 (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 29) sur le travail forcé (ratification : 20 juin 1961) ;
- La convention (n° 98) concernant le droit d'organisation et de négociation collective (ratification : 3 décembre 2001) ;
- La convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération minima (agriculture) (ratification : 3 décembre 2001) ;
- La convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé (ratification : 3 avril 1997) ;
- La convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (accident de travail) (ratification : 8 novembre 1963) ;
- La convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) (ratification : 15 juillet 1968).

C. Les accords bilatéraux de migration

Il existe également des accords bilatéraux dont on peut citer :

- Les accords bilatéraux avec l'Espagne en 2003 sur la réadmission en territoire mauritanien d'étrangers et l'accord portant sur la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats. Cet accord a permis à 40 jeunes Mauritaniens de bénéficier de contrats saisonniers en 2008.
- La convention avec le Sénégal en 1992 suite à la normalisation des relations entre les deux pays ;
- Plusieurs conventions relatives à la migration de main d'œuvre de travail ont été signées avec des pays de la sous région comme la Libye (1995), le Sénégal et le Mali, dans le cadre des accords de l'OMVS en 1980 ;
- L'accord bilatéral en 1992 avec la France sur la migration. Celui-ci est venu à terme et n'a pas encore été renouvelé.

En plus de l'absence de politique de gestion de la migration, le cadre institutionnel de coordination est également insuffisant et on trouve plusieurs acteurs intervenants dans la gestion de la migration interne et externe. Plusieurs accords bilatéraux lient la Mauritanie à ses voisins en matière de main d'œuvre, leur évaluation mettra en exergue les apports nécessaires pour renforcer leur efficacité.

En termes de contenu des accords, ceux-ci mettent en exergue l'intérêt qu'ils représentent pour la protection des travailleurs migrants. Ils se présentent sous forme de convention de main d'œuvre, de sécurité sociale ou d'établissement. Les conventions de main d'œuvre portent sur la coopération entre deux pays dans le but de faciliter l'emploi des travailleurs immigrés.

Les conventions bilatérales de sécurité sociale ont pour objectif de faciliter le séjour des Mauritaniens émigrés à l'étranger et réciproquement des étrangers en Mauritanie et de leur procurer les soins médicaux nécessaires.

La Mauritanie a, par contre, conclu plusieurs conventions bilatérales d'établissement avec un certain nombre de pays qui fixent les conditions d'établissement de leurs ressortissants en Mauritanie, protègent leurs biens dans le pays et réglementent leur transfert. L'exemple le plus marquant est celui de la convention d'établissement signée entre la Mauritanie et le Mali le 25 juillet 1963. Cette

convention accorde plusieurs avantages aux nationaux des deux pays signataires. Ils accèdent aux emplois publics et aux libertés publiques dans les mêmes conditions que les nationaux selon la législation du pays d'accueil⁸. Ils sont également assimilés aux nationaux en matière d'exercice de profession libérale⁹.

L'article 10 de la convention permet aux Mauritaniens et aux Maliens de bénéficier, dans les mêmes conditions, de la législation du travail et des lois sociales. L'article 13 donne aux ressortissants des parties contractantes la possibilité de participer aux activités syndicales

De manière générale, les dispositions des conventions et traités internationaux prévalent devant le juge Mauritanien sur les textes nationaux et ce, en vertu de l'article 80 de la Constitution du 20 juillet 1991. De même, le Conseil constitutionnel mauritanien a introduit dans le bloc de constitutionnalité les pactes de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Ligue arabe et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cependant, malgré l'importance de leur substance normative pour les travailleurs migrants, les traités bilatéraux butent sur des difficultés qui restreignent leur efficacité. C'est ainsi d'abord que pour leur quasi-totalité, ils n'ont pas été publiés dans le Journal officiel. Ensuite, ils demeurent inconnus des professionnels du travail et de la migration qui n'en prennent connaissance que fortuitement par l'intermédiaire de leurs recherches personnelles, car les départements concernés par la migration ne possèdent pas de centre de recherches et de documentation.

Les travailleurs, immigrés et émigrés, ne maîtrisent pas leur contenu et ne réclament leur application qu'en cas de difficultés avérées avec les autorités d'accueil.

Enfin, le département des affaires étrangères et celui de la migration n'organisent pas de campagne de vulgarisation desdits textes. Cette lacune est accentuée par l'insuffisance des institutions et du personnel chargés du suivi et de l'application des accords bilatéraux au niveau des institutions chargées de la migration.

D. Les perspectives régionales

Dans le cadre des accords régionaux et en particulier la sortie de la Mauritanie de la CEDEAO, la Mauritanie restera toujours un pays de destination et de transit. Cette perspective est d'autant plus vraie avec les recherches pétrolières en cours dans la Zone de Taoudeni du côté de la frontière avec le Mali.

E. La protection sociale des travailleurs

En Mauritanie, l'arsenal juridique en matière de protection des migrants est hétéroclite du fait de la multiplicité des acteurs intervenants dans la gestion de la migration et de l'absence d'une politique claire dans ce domaine. Toutefois, il a l'avantage de garantir une protection convenable des migrants en termes d'égalité de traitement et d'accès égalitaire aux services de la sécurité sociale.

La Mauritanie est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que de plusieurs instruments internationaux (conventions, pactes et accords) qui sont des facteurs décisifs de lutte contre toutes les formes de discrimination. Les dispositions du code du travail mauritanien s'appliquent à tous les travailleurs exerçant leur activité professionnelle sur le territoire national nonobstant leur race, couleur, religion ou origine et dans tous les secteurs d'activités. Le code garantit aux migrants se trouvant sur le sol national les mêmes droits qu'aux nationaux (salaires, avantages, le droit d'ester en justice, de se syndiquer et même d'appartenir au directoire des syndicats, etc.).

La loi 67 039 du 23 février 1967 portant sur le régime de la sécurité sociale en Mauritanie couvre les trois branches suivantes : la branche des allocations familiales, celle de la vieillesse et celle des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles). La branche maladie

⁸ Article 6 de la convention d'établissement signée entre la Mauritanie et le Mali le 25 juillet 1963.

⁹ Article 8 de la convention d'établissement signée entre la Mauritanie et le Mali le 25 juillet 1963.

n'est pas prise en compte actuellement par le régime de la sécurité sociale. Ce régime assure le traitement égalitaire aux travailleurs aussi bien nationaux et étrangers.

Les droits des travailleurs étrangers au cours de leur séjour en Mauritanie sont garantis et protégés par la loi, néanmoins les transferts ou réciprocité entre les institutions de sécurité sociale sont commandés par des conventions bilatérales entre les Etats.

L'arsenal juridique comporte encore des insuffisances notamment en matière de complémentarité et cohérence pour concilier l'impératif sécuritaire avec la protection optimale des migrants. Il faut noter que la Mauritanie n'a pas encore ratifié les instruments juridiques internationaux du BIT (C.43, 97 et 150) et leur mise en œuvre.

F. Considération à la lumière de la crise

Sur la base de l'analyse de la migration, du marché de travail et du cadre législatif et réglementaire de la migration, il est nécessaire de prendre les mesures visant à renforcer l'existant et à garantir les conditions pour un cadre institutionnel de coordination, un arsenal juridique en vue d'une politique de migration adaptée et répondant aux standards internationaux. A cet effet, les considérations suivantes sont à prendre en compte, à savoir :

- Mettre en place une politique de migration claire et en faire une priorité ;
- Mettre en place un cadre institutionnel garantissant une meilleure coordination et une prise en charge des questions de la migration en Mauritanie ;
- La ratification des instruments juridiques internationaux du BIT (C.43, 97 et 150) et leur mise en œuvre ;
- La mise en place d'un dispositif institutionnel de pilotage de la problématique migration et le complément de l'arsenal juridique.
- Le renforcement de la protection des migrants par un effort législatif et l'introduction de leur problématique au sein du dialogue social ;
- La réglementation de l'activité des bureaux de placement des migrants ;
- La mise en place d'une législation nationale de répression. Il est nécessaire de démontrer la volonté des pouvoirs publics de protéger les travailleurs migrants des auteurs de violences ou de non respects de droits du travail des migrants ;
- Le renforcement des capacités de services du travail sur les législations de protection des travailleurs migrants ;
- faire une étude pour évaluer l'application et la conformité de la législation du travail par rapport à la convention des Nations Unies de 1990 relatives aux droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille.

II. Sources de données et définitions de concepts

A. Sources de données statistiques en Mauritanie

En Mauritanie, le système statistique mauritanien fut marqué ces dernières années par la réalisation de réformes légales, institutionnelles et techniques visant la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique 2000-2005. L'objectif de ces réformes est de rendre les mécanismes de coordination statistique opérationnels et efficaces à travers les réformes institutionnelles, techniques, la réglementation et les institutions. Cela a abouti à l'adoption d'une nouvelle loi statistique et à la création d'un Conseil National de la Statistique pour veiller aux respects de la déontologie et la qualité des enquêtes.

1. Données sur l'emploi limitées

En termes de production d'informations statistiques, l'accent a été mis sur les données sociales et démographiques. Cependant, les données relatives à l'emploi ne couvraient que partiellement la demande par l'absence d'une enquête de référence sur l'emploi et le secteur informel. Les données sur le marché de l'emploi sont réduites aux données tirées des Enquêtes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) en général et les données tirées du Recensement général sur la population et l'habitat (RGPH).

L'EPVC 2008 est en cours et la publication des données est prévue pour la fin de l'année 2009. De même que le prochain RGPH est programmé en 2010 et les données seront disponibles fin 2010. Les rapports sur les sources administratives sont faibles à cause du manque de l'enregistrement des « faits » liés à l'emploi.

Les données sur la structure des populations actives, occupées ou au chômage sont tirées du RGPH pour l'année 2000 ainsi que leurs caractéristiques éducatives et démographiques. En outre, les différentes enquêtes par sondages effectuées auprès des ménages (EPCV, EDSM, etc.) ont permis de rendre disponibles des informations complémentaires.

A cela s'ajoute les travaux en cours pour la réalisation d'une enquête de référence sur l'emploi et le secteur informel en préparation par la Direction de la programmation et des statistiques du ministère de la Fonction publique et de l'Emploi, en collaboration avec le BIT et l'Office national de la statistique. Les moyens limités au niveau des structures en charge de l'emploi ne permettent pas d'entreprendre d'enquêtes emploi annuelles ni d'enquêtes sondage pour certains secteurs. Par manque de moyens, les données administratives sur l'emploi ne sont pas publiées en Mauritanie.

Partant de cet ensemble de contraintes, les données d'analyse sont principalement tirées des données de l'EPCV 2004 et, à défaut, des données du recensement général de 2000.

2. Données sur la migration éparpillées et non exhaustives

Les enquêtes spécialisées sur la migration n'ont jamais été entreprises au niveau national. Les questions traitées dans le RGPH en 2000 sont anciennes et limitées aux nombres de migrants et ne permettent pas d'approfondir les caractéristiques socioéconomiques des migrants recensés. Dans ce domaine, les données les plus récentes font référence à celles de l'enquête relative à la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie dans les trois principales villes du pays (Nouakchott, Nouadhibou et Rosso). Cette enquête est réalisée en 2007 par le bureau d'étude privé EDFOR pour le compte du ministère de l'Emploi dans le cadre de la préparation de la stratégie de la main d'œuvre étrangère. Toutefois, cette stratégie n'a pas encore été validée ni mise en œuvre.

Dans le domaine de la main d'œuvre, plusieurs études sectorielles ont été conduites par l'Institut national d'appui à la promotion de la formation technique et professionnelle (INAFTP) pour l'identification des besoins en main d'œuvre qualifiée en vue d'une adéquation entre la formation et les besoins du marché.

3. Autres sources peu accessibles

En l'absence de données exhaustives et étant donné que le dernier recensement remonte à 2000, cela nous amène à avoir recours à d'autres sources de données sur la migration. Il s'agit principalement de celles tirées des statistiques administratives du ministère de l'Emploi (Direction de l'emploi, Direction du travail, CNSS), du ministère de l'Intérieur (pour les aspects de flux de migrants), du ministère des Affaires étrangères (sur la diaspora) et du ministère de l'Éducation nationale (pour les migrants étudiants Mauritaniens à l'étranger). D'autres sources sont également utilisées comme celles de la Banque mondiale, et les données des organisations internationales intervenant dans le domaine tels que le HCR et l'OIM.

La recherche universitaire dans le domaine de la migration est quasi inexistante et les travaux disponibles se limitent aux mémoires des étudiants en fin de cycle de maîtrise dans la filière géographie.

D'une manière générale, le système statistique mauritanien reste pauvre en termes de données sur la migration. L'une des faiblesses majeures de ce système est l'absence d'enquêtes exhaustives sur la migration portant à la fois sur l'immigration et l'émigration et leurs incidences sur le développement du pays.

Malgré la diversité des sources de données, il n'existe pas une coordination entre les structures concernées par la question de migration. A cela s'ajoute le fait que les informations produites par ces structures ne sont ni exhaustives ni centralisées ni publiées officiellement afin de mieux gérer la migration. Il n'y a aucune base de données globale des statistiques existantes ainsi celles-ci sont aujourd'hui qualifiées de peu cohérentes et parfois difficiles d'accès.

Les recensements et les enquêtes déjà organisés dans le pays n'ont pas suffisamment pris en charge la problématique de la migration internationale notamment celle des travailleurs et les caractéristiques socioéconomiques de cette population.

B. Définition des concepts

Pour faciliter la compréhension des concepts de migration utilisés dans le cadre de cette étude, il est nécessaire de préciser leurs définitions.

- **Migrant** : la constitution de l'OIM (Article 1) précise que le terme migrant devrait être compris comme s'appliquant à tous les cas où la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons personnelles et sans l'intervention d'aucun facteur extérieur.
- **Migration** : le changement de résidence effective d'une unité spatiale administrative vers une autre pendant un intervalle de temps (deux dates). Afin de distinguer le déplacement transitoire des déplacements définitifs, on utilise des critères basés sur la durée de résidence, généralement fixée à 6 mois.
- **Travailleurs migrants** : les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un Etat dont elles ne sont pas ressortissantes (Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur familles, 1990).
- **L'immigration** : désigne l'entrée, dans un pays, de personnes étrangères qui y viennent pour y séjourner et y travailler. Le mot immigration vient du latin immigrare qui signifie « pénétrer dans ». L'immigration est une migration vue du côté du pays de destination. Elle correspond, vu du côté du pays de départ, à l'émigration.
- **Réfugié** : La Convention de 1951 définit le réfugié comme une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette contrainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite d'événements, ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner.
- **Migrants déplacés internes** : les personnes ou groupes de personnes qui, n'ayant encore pas franchi la frontière internationale, ont été contraints ou obligés de fuir leur maison ou lieu de résidence habituelle, particulièrement en raison des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits humains, des désastres humains ou naturels (Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, 1998).
- **Etat de transit** : tout Etat par lequel la personne intéressée passe pour se rendre dans l'Etat d'emploi ou de l'Etat d'emploi à l'Etat d'origine ou à l'Etat de résidence habituelle.
- **Traite des personnes** : le recrutement, le transport, le transfert l'hébergement ou l'accueil des personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contraintes, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiement ou d'avantage pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum,

l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. (Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants, 2000).

- **Le concept de marché de travail** utilisé par les services statistiques est celui inspiré des recommandations du BIT pour la mesure de l'emploi et du chômage.

III. Principaux indicateurs

Dans cette partie nous aborderons les principaux indicateurs permettant de renseigner sur la situation du pays au plan démographique, le profil sanitaire du pays, les données sur l'éducation ainsi que les indicateurs économiques du pays.

A. Structure de la population

1. Profil démographique

La structure de la population du pays, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, montre la répartition de la population recensée en 2000 selon les tranches d'âge ainsi que les projections démographiques pour les années 2003-2008.

Le taux de croissance démographique moyen enregistre une baisse entre les deux périodes 1977-1988 et 1988-2000, passant de 2,9% à 2,4% par an. La distribution de la population par âge reflète le profil d'une population jeune avec 43,5% ayant moins de 15 ans et seulement 5,5% âgés de plus de 60 ans. La tranche d'âge comprise entre 15 et 60 ans représente 51% de la population.

Tableau 2. Effectifs de population selon la tranche d'âge (2000, 2003-2008)

Age	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008
0-4	426 457	456 727	465 267	473 161	481 159	488 803	496 558
5-9	362 477	395 628	406 664	417 913	428 675	439 167	448 960
10-14	302 672	335 395	347 938	360 193	371 675	382 648	393 487
15-19	269,752	287 554	293 217	300 592	309 997	321 126	333 383
20-24	214 959	247 093	258 176	267 559	274 857	280 544	285 570
25-29	187 544	200 976	206 292	213 382	222 637	233 659	245 422
30-34	154 431	173 430	180 161	186 169	191 176	195 462	199 769
35-39	135 352	145 325	148 615	152 901	158 416	164 900	171 863
40-44	106 139	121 890	128 019	133 205	137 215	140 392	143 266
45-49	99 061	101 173	101 529	103 483	107 362	112 761	118 988
50-54	65 814	85 244	90 808	94 773	96 803	97 257	97 069
55-59	44 648	51 830	56 376	61 455	67 186	73 488	79 682
60-64	49 560	42 884	40 733	40 130	41 135	43 426	46 800
65-69	31 644	39 220	41 252	41 849	40 874	38 798	36 406
70-74	27 198	24 569	24 073	24 539	26 066	28 312	30 625
75+	30 451	33 092	33 942	34 423	34 574	34 524	34 490
Total	2 508 159	2 742 030	2 823 062	2 905 727	2 989 807	3 075 267	3 162 338

Source : ONS.

La structure de la population en 2004 par sexe donne 51,1% pour les femmes et 48,9% pour les hommes. La population du pays est jeune avec 41,6% pour les personnes âgées de moins de 15 ans. La population dans la tranche d'âge 15-64 ans représente 54,9%.

L'examen selon le milieu de résidence permet de constater que le pourcentage des jeunes de moins de 15 ans est plus élevé en milieu rural (44,4%) qu'en milieu urbain (37,5%). Contrairement à

cela, la proportion des personnes en âge d'activité (15-64 ans) est plus faible en milieu rural où elle se situe à 51,5% contre 59,8% pour l'urbain.

2. Profil sanitaire

Selon les données récemment publiées issues de l'Enquête MICS 2007, le taux de mortalité infantile s'élève à 77 pour mille en 2007 tandis que le même taux chez les moins de 5 ans est estimé à 122 pour mille. Quant à la mortalité maternelle, elle atteint 686 pour 100 000 naissances vivantes, taux considéré assez élevé en comparaison avec les niveaux enregistrés dans les pays de la région. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est estimé en 2001 à 4,7 enfants par femme de 15 à 49 ans selon les données de l'Enquête démographique et de santé en Mauritanie (EDSM).

En 2004, le taux de morbidité¹⁰ est de 6,3%, avec des disparités selon le genre, le milieu et la wilaya de résidence. En effet, il est plus élevé chez les femmes (7,1%) que chez les hommes (5,5%). Il est également plus élevé en milieu rural (6,9%) qu'en milieu urbain (5,5%).

B. Indicateurs macroéconomiques

Entre 1995 et 2005, le taux de croissance économique a été, en moyenne, de 4% avec un rythme plus soutenu au cours des trois dernières années (5,8%). La croissance économique non pétrolière a enregistré des fluctuations entre 5,4% en 2005, 4,1% en 2006 et 5,9% en 2007. Elle reste, cependant, en dessous des objectifs visés dans le CSLP (5,7% sur la période 2006-2010).

Tableau 3. Indicateurs macro-économiques clés (2005-2007)

Indicateurs	2005	2006	2007
Taux de croissance réelle du PIB (%)	5,4	11,4	1,0
Taux de croissance réelle du PIB hors pétrole (%)	5,4	4,1	5,9
PIB nominal (millions UM)	493	725	734
PIB nominal hors pétrole (millions UM)	493	565	679
PIB nominal (millions US \$)	1 857	2 699	2 819
PIB par tête (en \$ US)	658	933	952
Exportations (millions US \$)	625	1 367	1 454
Importations (millions US \$)	781	847	1 145
Taux d'inflation (en %)	12,1	6,2	7,3

Source : FMI. Country Report. Juillet 2008

L'année 2007 a connu une chute du taux de croissance réelle (1%) à cause de la chute de la production du pétrole d'une part et la baisse du niveau des prix mondiaux. Cette situation est imputable à la contre-performance observée au niveau des branches de l'agriculture (-3,3%), de la pêche (-2,2%), des BTP (croissance presque nulle) et, dans une moindre mesure, des administrations publiques (0,5%).

Les perspectives économiques avec l'exploitation pétrolière et l'annonce d'importantes réserves de gaz en 2006 d'une part et le démarrage des industries d'or (Akjout et Tassist) ont constitué des attraits pour les migrants, en particulier les migrants de travail.

Indicateurs de développement humain

La Mauritanie est classée 152^{ème} dans le classement des Nations Unies sur le développement humain durable¹¹.

¹⁰ Pourcentage des individus ayant déclaré avoir été malades ou blessés durant les deux semaines précédant l'enquête. Ce taux était de 12% en 2000, mais sur une période de référence de 4 semaines.

¹¹ Source : Rapport mondial sur le développement humain 2006, PNUD

Tableau 4. Indicateurs de développement humain en Mauritanie

Indicateurs	Année	Valeur
IDH	2006	0,486
PIB/Hbt	2006	933
Espérance de vie (ans)	2006	53,1
Incidence de la pauvreté (%)	2004	46,7
Taux d'alphabétisation (%)	2006	51,2
Taux brut de scolarisation (%)	2006	46
Taux d'accès à l'eau potable (%)	2004	52

Source : Rapport OMD 2008.

Les données montrent qu'en 2004, un peu moins de la moitié de la population Mauritanienne (46,7%) vit en dessous du seuil de pauvreté, tandis que près du tiers vit dans l'extrême pauvreté. Selon l'EPCV-2004, 7 wilayas sur 13 affichent des taux de prévalence de la pauvreté supérieurs à 50%. La pauvreté monétaire reste, cependant, d'abord un phénomène rural, avec une incidence de 59%, contre 28,9% en milieu urbain.

Objectifs du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2008-2015)

A l'horizon 2015, la Mauritanie sera dotée d'une économie plus ouverte sur l'extérieur et plus diversifiée, en mesure d'assurer une croissance économique soutenue à moyen et long termes, dans la perspective d'un développement économique et social durable, qui intègre des éléments indispensables de modernité et préserve l'authenticité culturelle du pays. En attendant l'élaboration d'une vision prospective partagée du pays à l'horizon 2030, les efforts viseront à (i) développer le marché intérieur ; (ii) étendre le marché extérieur en exploitant toutes les opportunités de débouchés offertes aux niveaux régional et international ; (iii) former des ressources humaines pour répondre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs de l'économie ; (iv) renforcer les capacités et la modernisation de l'administration publique qui devra passer d'une administration de gestion à une administration de mission, d'une administration réactive à une administration proactive ; (v) améliorer l'environnement physique (renforcement des infrastructures) juridique (adaptation de la réglementation et surtout application des textes en vigueur), administratif (allègement et simplification des procédures) et des affaires et (vi) offrir des emplois stables à la majorité de la population active. Les revenus issus de l'exploitation pétrolière, seront, dans le cadre d'une politique budgétaire prudente, utilisés pour financer les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette vision.

Les objectifs fixés à l'horizon 2015 sont pour la plupart plus ambitieux que ceux du Millénaire pour le Développement (OMD), même si pour le secteur de la santé, il faudra un niveau de mobilisation beaucoup plus important que par le passé. Il s'agit notamment des objectifs suivants :

- Ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 25% en 2015 ;
- Ramener l'incidence de la pauvreté en milieu rural à moins de 35% ;
- Porter le PIB par tête d'habitant à plus de 2 000 dollars ;
- Assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans ;
- Ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de 15 ans à moins de 15% ;
- Assurer un accès universel aux soins de santé primaire dans un rayon de 5km ;
- Ramener le TMI à moins de 40%, le TMIJ à moins de 55% et le TMM à moins de 300 pour 100 000 ;
- Inverser la tendance de la progression de l'épidémie du VIH/SIDA, avec une prévalence au sein de la population générale inférieure à 1% ;
- Porter le taux de desserte en eau potable à 65% en milieu urbain ;

- Porter le taux de couverture en eau potable à 74% en milieu rural et semi-urbain ;
- Accroître l'autosuffisance alimentaire.

Le CSLP ne comporte pas de dimension migration. Toutefois, la politique d'emploi élaborée en 2008 par le ministère de l'Emploi accorde une place de choix à la dimension migration de travail.

Politique d'emploi

La stratégie nationale de l'emploi élaborée par le Département de l'emploi se fixe comme objectif de ramener le taux de chômage à moins de 25% d'ici 2010. Elle sera articulée autour de sept axes.

- Le premier axe porte sur la valorisation des ressources humaines de l'Etat à travers la mise à niveau du personnel de l'Etat, la maîtrise quantitative et qualitative de l'emploi public préalable à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans la fonction publique. Les agents de l'Etat seront mis en capacité de gérer la dimension migratoire à l'intérieur des politiques de l'emploi.
- Le deuxième axe porte le renforcement des capacités des demandeurs d'emplois salariés en vue d'améliorer leur employabilité. Seront également ciblés dans ce cadre les immigrés en situation régulière, les jeunes Mauritaniens candidats migrants et les émigrés Mauritaniens désireux de retourner chez eux. Pour cela, les capacités du ministère seront renforcées en matière d'accompagnement pour le placement et l'auto-emploi des chômeurs, en fonction de leur profil et de leur aptitude.
- Le troisième axe vise à promouvoir l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé et le recours à des approches innovantes et des initiatives d'insertion. Il s'agit de promouvoir le micro-crédit, la micro et petite entreprise et l'approche HIMO, dont les vertus en termes d'emplois sont nombreuses, en poussant à la création d'un environnement qui leur est favorable. Ces stratégies cibleront également (i) les immigrés en situation régulière, (ii) les jeunes Mauritaniens candidats migrants et (iii) les émigrés mauritaniens désireux de retourner chez eux.
- Le quatrième axe concerne la mise en place d'un mécanisme de financement de l'emploi. Il s'agit, à travers ce mécanisme, de réaliser les économies d'échelle et de constituer un puissant effet de levier financier en vue d'entraîner les institutions de micro-finance dans une dynamique soutenue de création d'emplois et de MPE viables. La stratégie de financement de l'emploi s'efforcera de mobiliser une partie de l'épargne rapatriée par les migrants Mauritaniens, en proposant des cadres d'investissement attractifs.
- Le cinquième axe porte sur la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire et d'un environnement global favorable à l'emploi et aux travailleurs, y compris les travailleurs migrants. Cet axe porte sur la dynamisation des structures chargées du travail en vue de mettre en place les conditions juridiques, sanitaires et sociales favorables à la promotion de l'emploi et à la protection des travailleurs.
- Le sixième axe concerne la mise en place d'un système national d'information sur le marché de l'emploi et sur le dispositif de la formation technique et professionnelle. Il s'agit de rendre disponible les données sur le marché de l'emploi, qui permettront tout à la fois d'aider à la prise de décision et d'informer l'opinion publique et les partenaires au développement sur l'évolution de la situation de l'emploi dans le pays. L'information sur l'emploi sera portée à la connaissance (i) des immigrés en situation régulière, (ii) des jeunes Mauritaniens candidats migrants et (iii) des émigrés mauritaniens désireux de retourner chez eux.
- Le septième axe consiste à renforcer les capacités de coordination, de pilotage, de programmation et de suivi/évaluation. Cet axe vise à accompagner sur le plan institutionnel les six autres axes en vue d'en concrétiser la réalisation. Dans ce cadre, il sera également institué un dispositif de coordination des acteurs impliqués dans la gestion de la question migratoire, de la migration de travail en particulier.

IV. Analyse du marché du travail

A. Le marché de l'emploi

En Mauritanie, le marché de l'emploi est constitué principalement par le secteur informel qui crée plus de 80% des emplois. Or, le niveau global du chômage est estimé à 32,5% en 2004 (EPVC 2004), légèrement plus important que le taux de 2000 (RGPH 2000), soit 28,9%. Dans l'ensemble, le chômage est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, avec un ratio (hommes / femmes) de 0,52.

L'examen de la situation du chômage selon l'âge indique que celui-ci est un phénomène qui affecte largement les jeunes. En effet, le chômage décroît avec l'âge et ceci indépendamment du sexe et du milieu de résidence. Ainsi, 69% des femmes actives âgées entre 15 et 24 ans et 50,8% des hommes du même âge sont au chômage.

En analysant les données disponibles sur la période 1988–2004, on remarque que la population occupée est passée de 429 000 à 675 000 personnes (une augmentation de 57,3 % sur la période, ou de 2,8 % par année en moyenne).

Tableau 5. Evolution du nombre des emplois et structure de la population occupée selon les secteurs de l'économie (1988-2004)

Années	1988	2000	2004
PIB constant base 2004 (Millions d'UM)	175 867	335 931	402 525
Population occupée (milliers)	429	625	675
Secteur de l'agriculture	215	300	312
Secteur informel non-agricole	154	220	242
Secteur de l'emploi formel	60	105	122
Secteur public	36	65	65
Entreprises privées et parapubliques	24	40	57
Structure de la population occupée (%)			
Secteur de l'agriculture	215	300	312
Secteur informel non-agricole	154	220	242
Secteur de l'emploi moderne	60	105	121

Source : construit par l'auteur sur base des données du RGPH, EPVC 2000 et 2004

La structure de la population occupée montre que la part de l'agriculture dans la population active occupée a baissé de 50% en 1988 à 46% en 2004. Dans le même temps, compte tenu des performances macro-économiques globales, le nombre des emplois dans le secteur moderne augmente de façon relativement rapide passant de 60 000 emplois en 1988 à 122 000 en 2004.

La proportion de ces emplois au sein de la population active a augmenté de 14 % à 17,9 % sur la même période. Quant au secteur informel non-agricole, sa proportion dans la population active occupée reste proche de 36 % sur la période. Le taux d'activité en 2004 était de 81,9% chez les hommes et 39% seulement pour les femmes.

Selon les données de l'EPCV 2004, pour 36,4% des chômeurs, le manque d'opportunité d'emploi est le premier responsable de leur situation. Pour plus de la moitié des chômeurs (50,5%) c'est du côté de l'offre qu'ils situent leur problème. Pour 24% d'entre eux, c'est leur qualification qui fait défaut alors que pour 26,7 % c'est leur expérience professionnelle qui est à l'origine de leur chômage.

L'emploi en Mauritanie fait face à de multiples contraintes, parmi lesquelles :

- Une économie nationale, peu diversifiée et dominée par le secteur informel, n'offre pas suffisamment d'opportunités. Le secteur primaire, qui occupait jusqu'à une date récente l'essentiel de la population active, est en net recul du fait de la sécheresse, de l'exode rural et du changement

rapide du mode de vie. L'industrie manufacturière emploie moins de 3 000 personnes et est confrontée à d'énormes difficultés liées à la mondialisation. Quant aux grandes unités industrielles comme la SNIM, elles ont connu une stagnation au cours des dernières années. Les services ont connu un développement spectaculaire et deviennent de loin le premier poste du PIB. Mais les emplois dans ce secteur profitent souvent à la main-d'œuvre étrangère en raison de la faible qualification de la main-d'œuvre nationale.

- L'inadéquation de la formation aux besoins du marché national constitue un obstacle de taille. Cette inadéquation vient en partie du système éducatif et en partie de la formation technique et professionnelle. Le système éducatif met sur le marché un nombre grandissant de personnes peu aptes à servir l'économie et qui viennent grossir les rangs des chômeurs. Ce système massifié ne répond plus aux missions qui doivent être les siennes : il s'ensuit une mauvaise orientation des élèves dès le départ, une qualité d'enseignement insuffisante et des taux de déperdition très élevés. Le dispositif de formation technique et professionnelle dispose de capacités trop limitées pour assurer la régulation entre les sortants du système éducatif et l'emploi. La FTP est elle aussi confrontée à des obstacles importants relatifs à des moyens financiers et matériels, des ressources humaines insignifiants. A cela s'ajoute un marché de l'emploi structuré et exigu, le nombre des jeunes à former de plus en plus grand et des niveaux de formation faibles.
- Les mentalités n'ont pas accompagné le processus de développement du pays, marqué par une forte sédentarisation et une urbanisation accélérée. Relativement au travail manuel, il s'agit d'un phénomène psychosociologique qu'il convient d'analyser et de combattre, notamment à travers l'implication de la société civile, la sensibilisation et la mobilisation sociale à tous les niveaux. Le changement de mentalités pourra se faire à travers la sensibilisation des populations à tous les niveaux, à l'effet de créer un nouvel état d'esprit qui place le travail au cœur de nos valeurs sociales et culturelles.
- D'une manière générale, les politiques publiques ont ignoré l'emploi comme objectif prioritaire du développement. L'option libérale suivie par les gouvernements antérieurs misait sur la seule croissance économique pour générer les emplois. L'expérience a toutefois montré que même en période de croissance relativement élevée, le chômage peut progresser, comme ce fût le cas entre 2000 et 2004, où la croissance moyenne a avoisiné 4% mais où le chômage a progressé de 29 à 32,5%. Les choix de politiques, comme dans le secteur des pêches, a parfois pénalisé l'emploi.
- Le manque de dialogue social structuré, en dépit de l'existence d'un cadre formel regroupant l'ensemble des partenaires sociaux (Etat, patronat, syndicats) est dû en partie à l'absence d'une culture dans ce domaine et de l'inexistence de mécanismes et d'outils appropriés. La structure de concertation Etat / secteur privé mise en place par le Gouvernement n'a pas été opérationnelle. Le dialogue avec les syndicats était encore timide, autant avec le patronat qu'avec l'Etat.
- L'administration du travail et de la prévoyance sociale est faible alors qu'elle devrait constituer un élément essentiel du dispositif de promotion de l'emploi, à travers la mise en place d'un cadre légal et réglementaire favorable, présentant des garanties à l'employé, tout en restant souple et adaptable aux conditions évolutives du marché.
- La dispersion des efforts consentis dans le domaine de l'emploi entre plusieurs départements ministériels rendent les stratégies de lutte contre le chômage sont souvent peu visibles et peu cohérentes.

Le niveau de la qualification de la main d'œuvre nationale en formation technique et professionnelle est faible et on remarque une présence notable de la main d'œuvre étrangère principalement dans les secteurs du bâtiment, de l'agroalimentaire et dans les services. L'offre de formation ne dépasse pas les 3 200 places dans les domaines de la formation technique et professionnelle avec des sortants de l'ordre de 1 200 par an. Il faut noter que les jeunes Mauritaniens ne s'adonnent pas souvent à des métiers manuels dans le secteur informel créant ainsi une opportunité pour les étrangers.

Force de travail selon le groupe d'âge et le milieu

Selon les données de l'EPCV, le taux d'activité en 2004 est d'environ 59,4%, avec d'importantes disparités entre les hommes et les femmes, respectivement 82,3% et 39,3% (tableau 5).

Tableau 6. Les taux d'activité par âge et par sexe

Tranche d'âge	Taux d'activité (%)		
	Total	Hommes	Femmes
15-19	51,3	59,6	43,3
20-24	59,4	77,8	44,2
25-29	60,4	87,2	41,1
30-34	59,3	94,7	36,9
35-39	63,1	95,1	39,1
40-44	68,3	96,3	41,2
45-49	68,5	96,5	37,1
50-54	61,1	91,1	29,0
55-59	58,2	84,2	27,5
60-64	52,9	71,7	26,8
Total	59,4	82,3	39,3

Source : EPCV 2004, ONS

Or, la différenciation du taux d'activité selon le milieu de résidence ne présente pas des écarts importants entre les milieux urbain et rural où les taux d'activités sont estimés respectivement à 60,8% et 58,4%. Ce taux d'activité selon le sexe montre que les hommes occupent plus de 80% aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (tableau ci-après.).

Tableau 7. Taux d'activité selon le milieu de résidence

Milieu	Taux d'activité (%)		
	Total	Hommes	Femmes
Rural	58,4	83,8	36,6
Urbain	60,8	80,5	42,8
Total	59,4	82,3	39,3

Source : EPCV 2004

En terme d'occupation, il en ressort qu'au niveau national, 67% de la population active dispose d'un emploi en 2004, ce taux étant de 74,8% pour les hommes et seulement de 52,7% pour les femmes (tableau ci-après).

Tableau 8. Taux d'occupation par âge et par sexe

Tranche d'âge	Taux d'occupation (%)		
	National	Hommes	Femmes
15-19	27,7	32,6	21,3
20-24	43,5	51,5	32,0
25-29	60,5	70,4	45,6
30-34	76,0	85,8	60,4
35-39	85,5	92,3	73,2
40-44	92,2	94,8	86,4
45-49	91,8	94,3	84,4
50-54	92,3	93,7	87,6
55-59	94,0	94,0	93,7
60-64	95,4	96,3	92,0
Total	67,0	74,8	52,7

Source : EPCV 2004

Tableau 9. Taux d'occupation selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Taux d'occupation (%)		
	National	Hommes	Femmes
Rural	69,4	77,8	53,0
Urbain	64,2	71,2	52,2
Total	67,0	74,8	52,7

Source : EPCV 2004

Le manque de données sur le secteur informel ne permet pas d'en apporter une analyse. L'enquête emploi secteur informel en cours de préparation devra permettre en 2010 de disposer des informations fiables et actuelles sur l'emploi dans le secteur informel.

Population active occupée et type d'emploi

La répartition de la population occupée selon les secteurs d'activité montre que le secteur agricole reste un pourvoyeur d'emploi important tandis que les branches de l'industrie n'offrent qu'une part restreinte des emplois, le secteur des services étant plutôt en croissance (tableau ci-après). Le marché du travail formel représente une part limitée de l'ensemble du marché du travail avec 15% à 16% des actifs. Une grande partie de la population et des opportunités d'emploi du secteur moderne est concentrée dans les régions de Nouakchott et de Nouadhibou.

Tableau 10. Répartition de la population occupée par secteur d'activité économique et par sexe

Secteur d'activité économique	Total	Homme	Femme
Agriculture	165 375	106 171	59 204
Élevage	42 525	27 301	15 224
Pêche	20 925	13 434	7 491
Mines (extraction)	8 100	5 200	2 900
Industrie	16 200	10 400	5 800
BTP	27 000	17 334	9 666
Transport et communication	25 650	16 467	9 183
Commerce/Vente	166 725	107 037	59 688
Services	71 550	45 935	25 615
Administration	59 400	38 135	21 265
Autre	71 550	45 935	25 615
Total	675 000	433 350	241 650

Source: EPCV 2004, calculé par l'auteur

B. Chômage

Le niveau global du chômage est estimé à 32,5% en 2004, légèrement plus important que le taux estimé en 2000 (28,9%). Dans l'ensemble, le chômage est plus répandu chez les femmes que chez les hommes, avec un ratio (hommes / femmes) de 0,52.

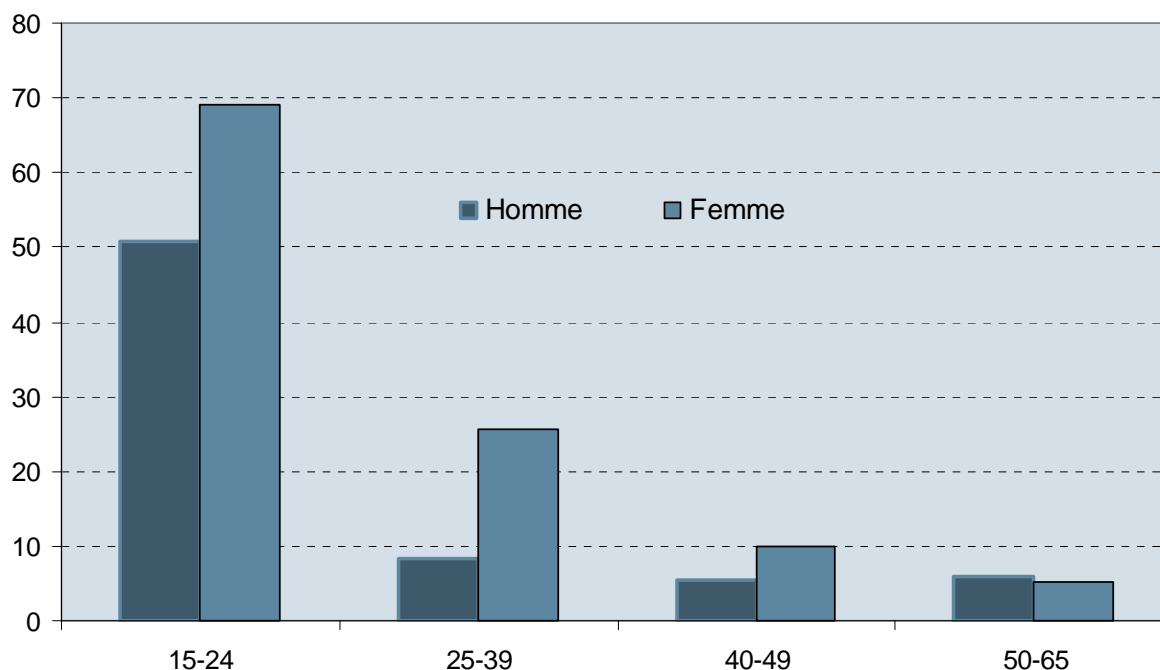
L'analyse du chômage selon l'âge indique que celui-ci est un phénomène qui affecte largement les jeunes. En effet, le chômage décroît avec l'âge et ceci indépendamment du sexe et du milieu de résidence. Ainsi, 69% des femmes actives âgées entre 15 et 24 ans et 50,8% des hommes du même âge sont au chômage. La catégorie 50-65 ans affiche un taux de chômage relativement faible, de 6% chez les hommes et 5,3% chez les femmes. Le taux de chômage affiché chez les urbains est plus élevé que celui des ruraux, avec respectivement des taux de 35,4% et 30,2%. Selon la pauvreté, l'analyse montre que les plus pauvres comptent plus de chômeurs (37%) que les plus riches (32,5%). En 2004 (EPCV) le taux de chômage en milieu rural est de 3% et en milieu urbain de 35%.

Les femmes affichent un taux de chômage plus important que les hommes. En 2004, le taux de chômage chez les hommes est de 25% contre 47% chez les femmes. Entre 2000 et 2004, le taux de chômage féminin s'est accru de manière très significative, passant de 33,9% en 2000 à 46,9% en 2004.

Cette évolution traduit l'existence d'une demande d'emploi de plus en plus forte des femmes en relation avec la progression de la scolarité des jeunes filles. On peut s'attendre à une amplification de cette tendance dans les prochaines années.

Les données de l'EPCV 2004 montrent une corrélation négative du taux de chômage avec l'âge et ceci indépendamment du sexe. Ce taux est maximum chez les jeunes de moins de 25 ans (64,6%) et il décroît sensiblement avec l'âge.

Graphique 1. Taux de chômage par sexe et par groupe d'âge.



Source: EPCV 2004, calculé par l'auteur

C. Difficultés d'estimation de l'emploi informel et moderne

Selon les estimations les plus souvent avancées, plus de 80% des emplois seraient concentrés dans le secteur informel au sein d'environ 70 000 unités dans une soixantaine d'activités recensées par l'ONS en 1992 comme faisant partie du champ du secteur informel.

La dernière enquête sur le secteur informel en Mauritanie est ancienne. Elle a été organisée en deux phases : i) une première exécutée sur le terrain de juillet 1992 à décembre 1992 qui a porté uniquement sur les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi et date de 1993.

Les données de cette enquête sont trop anciennes pour rendre compte de la situation actuelle de l'emploi dans le secteur informel. L'ONS a prévu dans son plan d'action de réaliser une nouvelle enquête sur le secteur informel de type 1-2-3. Les démarches de recherche de financement n'ont pas encore abouties.

Comme pour le secteur informel, on ne dispose pas d'enquêtes récentes qui couvrent l'ensemble du secteur moderne hors administration. La dernière Enquête nationale annuelle auprès des entreprises (ENAE) de 2001 faites auprès des entreprises du secteur moderne avait portée sur un échantillon de 150 entreprises comprenant deux sous-groupes selon qu'elles occupent plus ou moins 60 salariés, à partir du fichier des entreprises de l'ONS (l'échantillon initial était composé de 300 entreprises) localisées dans les deux principales villes du pays : Nouakchott et Nouadhibou.

V. Les tendances migratoires

Dans cette partie, l'analyse procède pour lecture de la migration internationale, avec un accent sur la migration des travailleurs. L'analyse procède tout d'abord l'examen des émigrants et leurs caractéristiques, ensuite les aspects de l'immigration en prenant appui sur les données les plus récentes et enfin les transferts des migrants.

A. Les émigrants : effectifs et caractéristiques

La population des Mauritaniens résidents à l'étranger est motivée par un ensemble de facteurs d'ordre économique, social, sécuritaire, politique. De manière particulière, la migration en Afrique est principalement liée à des causes d'ordre économique ou d'ordre sécuritaire. Les groupes sociaux concernés par la migration sont généralement constitués des demandeurs d'emploi, des étudiants, des demandeurs d'asiles, des réfugiés ou des personnes déplacées.

1. Effectifs

Selon les données du profil migratoire réalisé par H. de Haas (2008) pour le compte de l'OIM, l'estimation du stock d'émigrés Mauritaniens est de 65 889 personnes dont 65,6% résidents en Afrique de l'Ouest, 2,4% en Afrique Centrale, 20,6% en Europe, 2,5% en Amérique du Nord et 0,3% dans les pays arabes (autres pays 8,6%).

Selon les données disponibles auprès du ministère des Affaires étrangères, le nombre d'émigrants Mauritaniens est passé de 235 000 personnes en 2005 à 319 382 personnes en 2008. En 2008, les effectifs des émigrants représentent 10,06% de la population du pays¹² alors que ce taux était de 8,08% en 2005. Le tableau ci-après la répartition géographique des émigrés Mauritaniens.

¹² Population 2008, données projetées sur base des données du recensement général 2008, source ONS.

Tableau 11. Stock des émigrants Mauritaniens résidents à l'étranger

Afrique Subsaharienne	Gambie	20 000	15 000
	Guinée Bissau	3 000	3 500
	Sénégal	10 000	12 000
	Côte d'Ivoire	50 000	120 000
	Niger	5 000	5 000
	Mali	40 000	40 000
	Gabon	—	2 000
	Congo	2 500	15 000
	Autres pays africains	—	15 000
	Sous total	130 500	227 500
Maghreb Arabe	Libye	—	30 000
	Soudan	—	600
	Sous total	—	30 600
Europe	France	20 000	15 000
	Espagne	2 000	10 000
	Sous total	22 000	25 000
Golfe Arabique	Arabie Saoudite	20 000	30 000
	Emirats Arabes Unis	4 000	5 000
	Koweït	—	82
	Sous total	24 000	35 082
Asie	Chine	—	200
	Sous total	—	200
Amérique	USA	—	7 000
	Sous total	—	7 000
Reste du Monde		58 500	—
Total général		235 000	318 382

Source : ministère des Affaires étrangères, données de représentants des Mauritaniens résidents à l'étranger lors des Etats généraux de la démocratie, décembre- janvier 2009.

Les données de 2005 sont fournies par le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération à travers les services consulaires des ambassades, alors que les données de 2008 sont fournies par les représentants de la diaspora Mauritanienne à l'étranger et présentés lors des états généraux de la démocratie en novembre 2008.

La conjugaison des effets des sécheresses des 1970 et 1980 et la récession économique qui avaient conduit le pays dans un programme d'ajustement structurel avaient contribué à l'émigration des Mauritaniens. Ces facteurs ont accéléré l'émigration des Mauritaniens vers les pays d'Afrique et d'autres régions du monde avec des nouvelles destinations comme les Etats-Unis d'Amérique et la Chine.

2. Caractéristiques des émigrants

En l'absence d'étude spécifique sur les caractéristiques socioéconomiques des migrants au niveau des pays de résidence, nous avons procédé par l'interrogation des responsables du ministère des Affaires étrangères sur cette question. Les informations sont tirées des analyses que font les Affaires étrangères de la connaissance des migrants Mauritaniens selon les différentes zones géographiques de résidence.

Région Afrique Subsaharienne

Les données disponibles comme indiqué dans le tableau précédent, montrent qu'en 2008, 71%

des émigrés mauritaniens résident dans la région Afrique Subsaharienne alors que chiffre était seulement de 55% en 2005. Les trois premiers pays de concentration sont principalement la Côte d'Ivoire, le Mali et la Gambie. Les caractéristiques socioprofessionnelles de ces migrants est la pratique du commerce et les petits entrepreneurs. En termes de genre, les migrants sont constitués des hommes parfois accompagnés de leur famille une fois installés.

Région Maghreb Arabe

Les données de 2008, montrent que 10% de la population de migrants est y installée au niveau de la Libye et le Soudan, les données pour la Tunisie et le Maroc, et l'Algérie ne sont pas disponibles.

Les chiffres pour la Libye s'expliquent par le fait que le recrutement de la main d'œuvre dans les chantiers de travaux publics et de prospections pétrolières. Cette main d'œuvre d'émigrants est essentiellement ouvrière dans les secteurs de travaux publics et dans le commerce de détail.

Pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, le niveau de développement et la qualification de la main d'œuvre dans ces pays ne donnent pas de chance pour les migrants mauritaniens à trouver d'emploi. Les chiffres concernent beaucoup plus les étudiants que de la main d'œuvre de travail dans ces pays.

Région Europe

Le pourcentage des migrants dans cette zone est passé de 8% en 2005 à 9% en 2008 de l'ensemble de la population des émigrants Mauritaniens à l'étranger. Cette population principalement en France et en Espagne est constituée de travailleurs en recherche d'emploi et parfois des regroupements familiaux. On ne dispose pas de chiffre pour ce groupe de personnes concernées par le regroupement familial.

En France, la plus importante communauté est issue de la région du Guidimakha. Les migrants sont organisés en communauté et pratiquent une migration circulaire avec le retour au pays. Les hommes sont majoritaires.

En Espagne, les émigrés sont des employés saisonniers dans les secteurs agricoles alors qu'en France plus dans les services. Le premier cadre de coopération pour des contrats de travail est celui signé avec l'Espagne en 2007 au titre de l'application de l'Accord relatif à la régulation et la gestion des migrations entre la Mauritanie et l'Espagne. Ainsi, un premier groupe de 40 jeunes Mauritaniens a été recruté par l'Union de Pagesos de Catalunya pour une période limitée de 3 mois en 2007 avec des salaires mensuels de 886 euros. Parmi, les 40 personnes 11 ne sont pas retournées dans le pays à la fin de leur contrat.

Région Golfe Arabique

Les pays du Golfe Arabique accueillent en 2008 11% de l'ensemble des émigrés Mauritaniens à l'étranger alors ce taux était de 10,2% en 2005. La répartition du stock d'émigrants en 2008 montre de 85,5% en Arabie Saoudite suivi des Emirats Arabes avec 14,3% et du Qatar pour 0,2%.

La caractéristique principale des émigrés dans les pays du Golfe est l'attrait d'ordre spirituel auprès des lieux Saints de la Médine et de la Mecque en Arabie Saoudite. La plupart des migrants ont un emploi irrégulier et précaire. Les migrants sont souvent des adultes avec une dominance de femmes qui viennent en période de pratique de la Oumraa, et souvent ne rentrent pas au pays. Les femmes constituent une proportion importante malgré le manque de données statistiques fiables.

Les émigrés installés aux Emirats Arabes sont des travailleurs dans le domaine de l'enseignement, de la sécurité et des métiers de commerce.

En Asie

La région d'Asie a constitué une nouvelle destination suite au développement du commerce avec la Chine au cours des dernières années. En 2008, plus de 200 personnes, soit 0,1% de la population des émigrés, sont en chine. Il s'agit principalement d'hommes travaillant dans le secteur du commerce et servant de relais pour les importateurs Mauritaniens.

En Amérique

La crise économique des années 80 et l'ouverture des Etats-Unis pour la migration de la main d'œuvre qualifiée ont incité les jeunes Mauritaniens à émigrer dans cette région du monde. En 2008, le nombre d'émigrés est de 2,2% des Mauritaniens résidents à l'étranger. La majorité de cette population d'émigrés travaille dans les services (hôtels, restaurants, transports, etc.).

Ces émigrés sont en majorité des jeunes diplômés de l'Université de Nouakchott. La majorité est constituée de hommes actifs en situation irrégulière dans les services, en particulier la restauration et les transports urbains.

3. Autres types d'émigrants

Demandeurs d'asile et rapatriement

Selon le HCR, les demandeurs d'asiles Mauritaniens à l'étranger était en 2005 de 33 955 dont 19 712 au Sénégal dont plus de 6 000 ont déjà regagné le pays en 2008 suite à l'opération de rapatriement des Mauritaniens installés suite aux événements de 1989 au Sénégal et au Mali. Cette opération est conduite conjointement par l'Agence nationale d'accueil et d'insertion des réfugiés (ANAI) avec l'appui du HCR.

Le nombre de réfugiés Mauritaniens en Europe et en Amérique du Nord s'est accru ces dernières années:

- En France, le nombre de réfugiés Mauritaniens est passé de 1 555 en 2000 à plus de 4 000 en 2007
- Aux Etats-Unis le stock de réfugiés Mauritaniens est passé de 1 900 en 2000 à 2 871 en 2007 (UNHCR)

La situation des étudiants Mauritaniens à l'étranger

Répartition selon les pays d'accueil

Les données des services de bourses du ministère de l'Education nationale pour les trois dernières années montrent que le cumul des migrants étudiants dans le monde est de 7 942 personnes dont 89% d'hommes. Plus de 80% des étudiants sont dans les domaines des sciences économiques et sociales, les technologies nouvelles, la médecine et autres disciplines d'ingénieries. Dans cette partie nous portons l'analyse sur la répartition par pays et les tendances sur les trois années retenues.

Tableau 12. Répartition des étudiants Mauritiens à l'étranger selon les pays d'accueil

Pays d'accueil	Effectifs par année		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Algérie	576	688	654
Arabie Saoudite	—	1	1
Belgique	8	4	1
Burkina Faso	—	9	1
Côte d'Ivoire	—	—	1
Canada	15	20	9
Chine	12	25	32
Cuba	8	8	8
Egypte	56	61	29
Emirats Arabes Unis	1	3	1
Espagne	5	4	1
France	311	412	241
Grèce	1	1	1
Guinée	6	11	18
Jordanie	73	59	34
Libye	4	5	2
Mali	16	14	5
Maroc	514	613	650
Niger	3	3	—
Allemagne	83	109	15
Russie	1	3	2
Sénégal	522	555	307
Soudan	6	5	2
Suisse	1	1	—
Syrie	118	113	64
Tchéquie	—	—	1
Tunisie	260	289	213
Turquie	2	7	4
USA	3	7	5
Yémen	—	3	2
Totaux	2 605	3 033	2 304

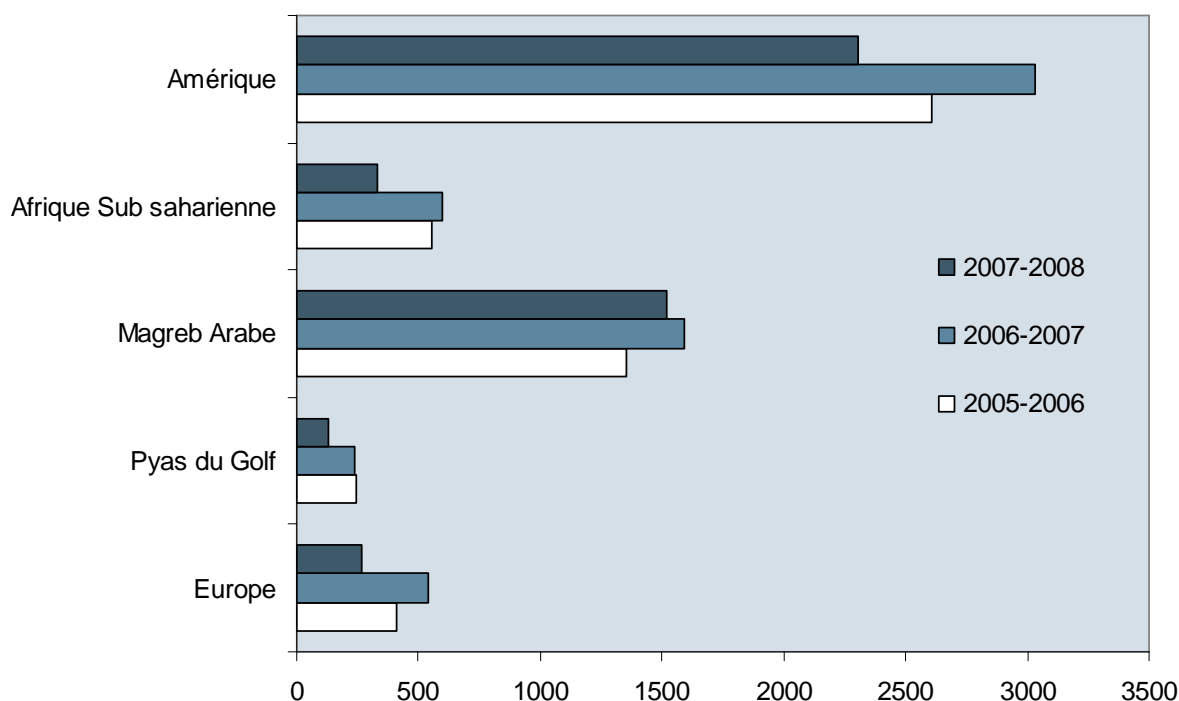
Source : Direction de l'enseignement supérieur, MEN, 2009

L'analyse des tendances de destination des boursiers sur les années scolaires montre que les cinq premiers pays d'accueil des étudiants migrants sont respectivement l'Algérie, le Maroc, le Sénégal, la France et la Tunisie. Le tableau montre que le pic sur les trois années a été atteint en 2006-2007 avec un total de 3 033 et le nombre d'étudiants à l'étranger a diminué d'environ 24% entre 2005 et 2008. Cela s'explique par l'ouverture du Cycle LMD (licence maîtrise doctorat) à l'Université de Nouakchott et la présence de plusieurs universités privées dans les domaines techniques et scientifiques.

Répartition des étudiants à l'étranger selon les régions du monde

Une étude de la répartition de cette population selon les régions du monde a permis de dresser le graphique ci-après, qui montre que les étudiants sont fortement concentrés dans les pays du Maghreb Arabe, en Afrique Subsaharienne suivi de l'Europe. Les pays du Golfe avec une tendance à la baisse restent une destination des étudiants. Malgré la tendance générale à la diminution du nombre, c'est moins prononcé pour les pays du Maghreb Arabe que pour les autres régions et principalement l'Afrique Subsaharienne à cause de la dominance de la filière arabe dans le système éducatif national. On ne dispose pas de données sur le nombre d'étudiants qui à la fin de leurs études travaillent dans les pays d'accueil, l'estimation des services de l'éducation est faible et cela touche particulièrement les filières technologiques.

Graphique 2. Répartition des émigrants étudiants selon les régions du monde



Source : Données réalisées par l'auteur sur la base des données du Ministère de l'Education Nationale, 2008.

B. Les immigrants : effectifs et caractéristiques

La population des immigrants résidents en Mauritanie est motivée par un ensemble de facteurs d'ordre économique, social, sécuritaire, politique. De manière particulière, les immigrants proviennent des plusieurs pays et en majorité d'Afrique. Les raisons de migration sont principalement liées à la recherche d'emploi pour certains et la possibilité d'aller en Europe pour d'autres. Il faut signaler qu'il existe des cas réfugiés.

Les données de l'EMOE montrent que la population d'étrangers dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso est constituée essentiellement d'africains (89%). Les Arabes (y compris les pays africains) représentent environ 6% et les Européens occupent la troisième place avec 5%. Le classement des pays selon le nombre de leurs ressortissants met en avant le Sénégal avec 10 276 ressortissants, soit 42% du total des étrangers. Le Mali vient en seconde position avec environ 5 000 ressortissants (20%) suivi par les deux Guinéés avec 4 900 ressortissants. La Gambie occupe la quatrième place avec 1 128 ressortissants suivie par la France avec environ 800 ressortissants. Les Sénégalais sont majoritaires à Nouakchott (43%) et à Rosso (59%) alors que les Maliens sont majoritaires à Nouadhibou (42%) suivis par les Guinéés (29%).

Par rapport à 2000, on constate que le nombre des Guinéés et des Gambiens ont plus que doublés (ils ont augmentés de 150% entre 2000 et 2007), le nombre des Maliens a augmenté d'environ 96%, le nombre de Sénégalais de 57% et le nombre d'Arabes de 31%.

1. Effectifs

Les données du RGPH de 2000 chiffrent la population des immigrés en Mauritanie à 34 481 personnes toutes nationalités confondues. La structure selon l'âge montre qu'environ 28% des émigrants sont âgés de moins de 15 ans, 70% âgés de 15 à 64 ans (âge d'activité économique) et seulement 2% âgés de 65 ans et plus. L'analyse montre que 57% de la population étrangère a une durée de résidence inférieure à 10 ans, parmi lesquelles environ 21% sont rentrés au pays en 1999 et plus de 22% des immigrants ont une ancienneté de 1 à 4 ans.

En 2005 la Banque mondiale a évalué le stock d'immigrants en Mauritanie à 65 889 étrangers¹³, soit 2,2% de la population totale du pays. Les pays d'origine sont principalement le Sénégal, le Mali, la Guinée, l'Algérie, la France, la Guinée Bissau, le Bénin, le Cameroun, le Maroc et l'Arabie Saoudite. Les femmes représentent 42,1% des immigrés. Les réfugiés sont au nombre de 461. Nous avons cherché à accéder aux données récentes mais cela n'a pas abouti.

Les données 2005 de l'UNDESA font état de 65 889¹⁴ migrants internationaux dont 472 réfugiés. Les femmes représentent 42,1% de la migration internationale. Les réfugiés ne sont que 0,7% du total des migrants.

L'étude sur le profil migratoire réalisé par l'OIM en 2006 chiffre les populations étrangères vivant en Mauritanie à 200 000 personnes, soit 7% de la population du pays en 2006. Cette population de migrants atteint parfois les 25% de la population dans certains quartiers de la ville de Nouakchott. Plus de 35 nationalités sont représentées au niveau de ces communautés avec une dominance de ressortissants de pays Africains.

L'Enquête sur la main d'oeuvre étrangère¹⁵ 2007 dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso a dénombré 48 000 personnes étrangères, soit 4.5% de la population totale des trois villes ensemble. La répartition de la population étrangère par ville montre que Nouakchott compte 4,8% d'étrangers, Nouadhibou 2,9% et Rosso 2%.

Les données administratives fournies par la Direction générale de la sûreté relatives aux flux des migrants rentrant par les postes de frontières (terrestres et aériennes) font état de 106 000¹⁶ personnes au cours du premier semestre de 2007 dont 59 000 des étrangers et 47 000 de Mauritanien.

Tableau 13. Sources de données sur les immigrations internationales en Mauritanie

	Sources				
	RGPH 2000	Banque Mondiale 2005	Profil Migratoire 2006	EMOE 2007	Données administratives 2007
Stock d'immigrants	34 484	65 889	186 000	48 000	59 000

L'analyse du tableau fait ressortir que les données sur les immigrants en Mauritanie proviennent de sources diverses. Le pic observé en 2006 peut s'expliquer en partie par les perspectives d'exploitation pétrolière dans le pays.

Les données de 2007 issues de l'enquête EMOE correspondent au stock de migrants dans les trois villes couvertes par l'enquête (Nouakchott, Nouadhibou et Rosso).

2. Caractéristiques et motifs des immigrants

Dans cette partie, selon les types de sources de données disponibles, nous allons essayer de présenter les caractéristiques des migrants.

Selon les données du Recensement général de la population et de l'habitat en 2000, les migrants étrangers en Mauritanie sont à plus de 37.9% des Sénégalais avec une parité homme/femme presque égale, suivis des Maliens avec 31.3% avec une dominance des femmes par rapport aux hommes. Les autres pays africains totalisent 11% en dehors des ressortissants des deux Guinées avec 5% du total des immigrés en Mauritanie.

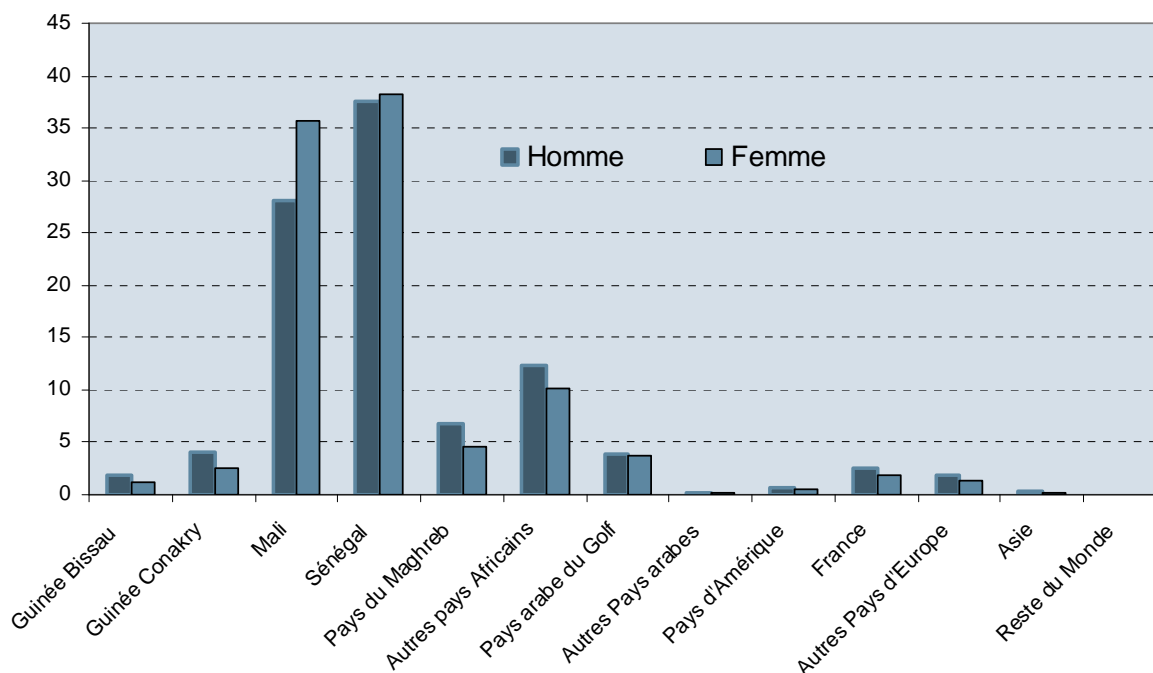
¹³ Recueil des statistiques sur la migration et les envois de fonds, Dilp Ratha et Zhimai XI, www.worldbank.org

¹⁴ UNDESA, trends in total migration stock 2005, [http : esa.un.org/migration](http://esa.un.org/migration).

¹⁵ Bureau d'étude EDFOR, -Sarl, 2007.

¹⁶ Source : données du ministère de l'Intérieur.

Graphique 3. Répartition des immigrants selon le pays d'origine et le sexe



Source : RGPH, 2000, ONS.

3. Migration de travail

Selon l'enquête sur la main d'œuvre étrangère en 2007 dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso :

Les principaux pays d'origines des migrants en Mauritanie sont le Sénégal, le Mali, la Guinée et la Gambie. Ces pays totalisent 87,3% des immigrants. Les 12,7% restants proviennent des autres pays d'Afrique avec 2%, les pays arabes (5,9%) et les pays européens (4,9%).

La répartition de la population d'immigrés dans les 3 villes selon la ville de résidence montre que Nouakchott abrite 90% du total des immigrants suivie de Nouadhibou avec 7% et Rosso 2%.

En terme de structures, la comparaison de ces résultats avec ceux du RGPH 2000 montre des profils très comparables. Le tableau suivant présente la structure de la population étrangère par sexe, âge, ville, niveau d'instruction et par situation dans la profession, selon les deux sources :

Tableau 14. Structure de la population étrangère

Principales caractéristiques		RGPH 2000 ¹⁷	EMOE 2007
Sexe	Homme	57%	56%
	Femme	43%	44%
Age	0-15	36%	35%
	15-30	31%	33%
	30-45	22%	19%
	45-60	7%	10%
	60 plus	4%	3%
	Jamais scolarisé	54%	46%
Niveau d'éducation	Fondamental/secondaire	31%	35%
	Technique/professionnel	1%	1%
	Supérieur	6%	6%
Situation dans la profession	Occupé	34%	52%
	Chômeur	3%	12%
	Inactif	62%	35%

Sources : Calcul de l'auteur à partir des résultats du RGPH 2000 et de l'EMOE 2007

L'examen de la structure de cette population selon les principales caractéristiques renseignées par l'enquête permet de faire ressortir le profil suivant :

- *Sexe* : le taux de masculinité dans la population des travailleurs immigrés est de 51,8% dans les trois villes.
- *Secteur d'activité* : 87% des étrangers travaillent dans les services notamment comme domestiques pour 37%, suivi de 12% dans le secteur du commerce, 11% dans le secteur des transports, 6% dans le secteur de l'hôtellerie et restauration, 5% pour l'administration privée, 6% pour le bâtiment et travaux publics (essentiellement des maçons et manœuvres), 5% pour le secteur de la pêche et 2% pour l'industrie et l'agropastoral.
- *Motifs d'entrée* : pour plus de 90% des cas la recherche d'emploi, pour 5% le regroupement familial, 3% pour compléter leurs études (2% n'ont pas précisé les raisons).
- *Niveau d'instruction* : Les résultats de l'EMOE 2007 révèlent qu'environ 54% de la communauté étrangère est alphabétisée. Ce taux est largement inférieur au taux d'alphabétisation des Mauritaniens estimé à 73%. L'examen du profil de cette communauté selon le niveau d'instruction montre qu'environ 46% des étrangers n'ont jamais fréquenté l'école (contre 26% des Mauritaniens), 19% ont abandonné les études avant la fin du primaire (contre 27% des nationaux), 16% n'ont pas achevé le secondaire (23% des Mauritaniens) et 6% ont un niveau supérieur (contre 8% des Mauritaniens). Environ 23% n'ont pas déclaré leur niveau d'instruction. Ce profil confirme qu'au niveau des trois villes couvertes par cette enquête, les Mauritaniens sont globalement mieux instruits que les étrangers. L'âge moyen est de 25,3 ans.
- *Voies d'accès* : plus de 62,7% par voie terrestre, 10% par voie aérienne, et 1% par voie maritime. Les étrangers nés en Mauritanie sont de 13%. On note que 13,5% n'ont pas répondu à la question relative aux voies d'accès en Mauritanie.
- *Catégorie socioprofessionnelle* : l'enquête a permis de montrer que 57% des employés étrangers sont des salariés, suivi de 32% d'indépendants (travaillant pour leur propre compte) et 6% de la main d'œuvre occasionnelle et 5% non payés (apprentis et aides familiaux).

¹⁷ Pour le RGPH 2000, les structures présentées concernent tous les étrangers dans le pays, alors que pour l'EMOE 2007 on se limite aux trois villes (NKTT, NDB et Rosso).

- *Légalité du travail occupé* : environ 80% des travailleurs étrangers ont déclaré ne pas avoir de permis de travail. 13% prétendent avoir un permis, alors que 7% ont préféré ne pas répondre à cette question.

Selon l'enquête nationale auprès des entreprises modernes en 2007, les étrangers occupent 3.1%¹⁸ des emplois dans le secteur formel et sont principalement plus présents dans les industries alimentaires avec 41.1%, suivi de l'industrie extractive (9%) et les activités commerciales, restauration et hôtel avec 7.9%.

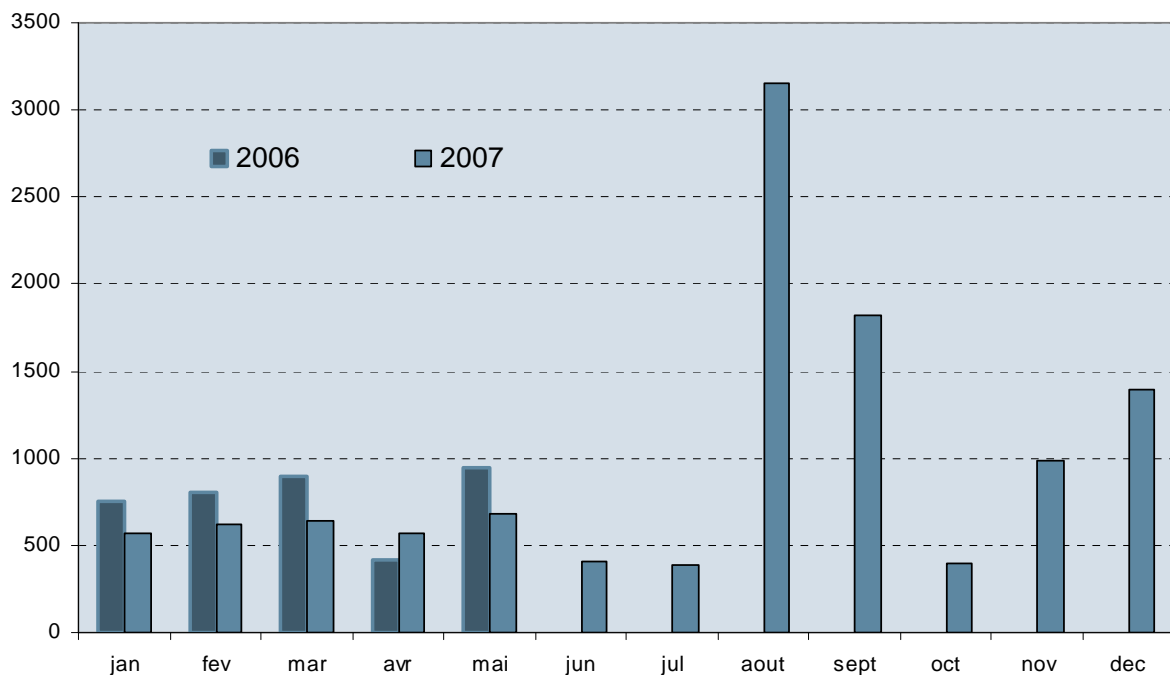
4. Migrants de transit

En 2005 la Banque mondiale a évalué le stock d'immigrants en Mauritanie à 65 889 étrangers¹⁹, soit 2,2% de la population totale du pays. Les réfugiés sont au nombre de 461 alors que pour la même année l'UNDESA chiffre le stock de réfugiés à 472, soit 0,7% du total des migrants.

Le graphique montre que le nombre de migrants irréguliers en transit pour les 5 premiers mois de l'année 2007 était de 3 091²⁰ candidats dont 1 381 Sénégalais, 1 229 Maliens et le reste réparti entre d'autres nationalités. Le pic atteint en août 2006 s'explique par l'arrestation du Navire « Marénoir » en fin mai 2007 et l'arrestation de plusieurs pirogues le long du littoral mauritanien. Depuis, il n'y a pas eu de nombres importants de migrants clandestins signalés.

Le profil des migrants irréguliers selon le pays d'origine montre que la majorité des migrants sont originaires des pays suivants : le Sénégal, le Nigeria, le Mali, le Liberia, le Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Niger, le Ghana, le Burkina Faso et la Guinée²¹.

Graphique 4. Cumul des migrants en transit irrégulier en 2006 et 2007



Source : Profil migratoire, 2007, OIM.

¹⁸ Répertoire national des entreprises, ONS, avril 2007.

¹⁹ Recueil des statistiques sur la migration et les envois de fonds, Dilp Ratha et Zhimai XI, www.worldbank.org

²⁰ Ministère de l'Intérieur, Direction de la surveillance territoriale, 2007.

²¹ Lucien Heitz, Spiritain, "Pentecôte sur le monde" n° 827, mai-juin 2006.

Une mini-enquête financée par le FNUAP en 2007 auprès d'un échantillon de 92 migrants clandestins a relevé que les interrogés déclarent pour 89% avoir emprunté un véhicule pour venir en Mauritanie et seulement 8% sont arrivés en avion, la Mauritanie étant uniquement pays de transit les destinations visées étant l'Europe pour 92%, les Etats-Unis 4%, les pays arabes (Maroc, Libye, Tunisie et Qatar) pour 4% des interrogés.

Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation dénombre 5 295 migrants irréguliers en 2008 soit une tendance à la baisse par rapport aux flux observés en 2007 (6 789) et en 2006 (11 637).

Le bureau de l'OIM de Nouakchott a déclaré que 30 migrants irréguliers ont regagné leur pays d'origine en 2007 et 4 autres en 2008.

En 2007, la Sécurité maritime mauritanienne déclare que 87 tentatives de débarquement en Espagne ont été interceptées par les forces de sécurité nationale mauritaniennes. Les données selon les caractéristiques socioéconomiques et les pays d'origines n'ont pas pu être obtenues en détail.

Le 1er février 2009, 125 migrants clandestins ont été arrêtés au large des côtes mauritaniennes en destination de l'Europe. Les migrants, de différentes nationalités, viennent de Gambie. Cette vague montre que les candidats à l'immigration clandestine ne semblent pas être dissuadés par les mesures de sécurité ni par les risques à courir pour arriver en Europe.

Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation déclare que le nombre de migrants irréguliers refoulés dans leur pays d'origine sont respectivement de 4 499 et 4 148 personnes en 2006 et 2007.

5. Migrants demandeurs d'asile

Les migrants demandeurs d'asile en Mauritanie sont principalement en provenance de la sous région notamment du Libéria, du Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et de la République Démocratique du Congo. Les données disponibles font état d'un stock de 724 réfugiés fin 2005 (Hein de Haas, 2008) et 1 000 personnes en 2006 (stock) (HCR et al, 2006).

Le stock des réfugiés en provenance des seuls trois pays de Côte d'Ivoire, de la RDC et de la Guinée est passé de 15 en 2000 à 339 en 2007.

Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a mis en place un dispositif de gestion des demandeurs d'asile avec l'ouverture de deux bureaux d'accueil des demandes au niveau de Nouakchott et la mise en place d'une commission chargée d'examiner les demandes et attribuer les autorisations d'asile.

C. Les itinéraires des migrations

Le phénomène de migration en Mauritanie est favorisé par plusieurs facteurs relatifs à (i) la position géographique du pays comme charnière entre le Maghreb, l'accès à l'Europe et l'Afrique subsaharienne ; (ii) la facilité de communication grâce aux similitudes des traits entre les Mauritaniens et les ressortissants des pays de la sous région ; (iii) la facilité d'accès grâce aux routes transafricaines qui relient le pays au Maroc, au Mali et au Sénégal ; (iv) la multitude de points d'accès et la difficulté de contrôler les frontières ouvertes ; (v) la proximité des Iles Canaries (Espagne) de la Ville de Nouadhibou ; (vi) et la possibilité d'accès en mer par les côtes sénégalaises.

La Mauritanie de part sa position géographique de proximité des Iles Canaries d'Espagne et l'Accès au Maroc est devenue au cours des dernières années une destination de passage pour les candidats à la migration clandestine vers l'Europe. Même si cette situation existait au cours des années 80, c'est à partir des années 2000 que les mouvements des clandestins se sont accrus. La construction de la route Nouakchott-Nouadhibou-Dakhét vers le Maroc a facilité le développement des mouvements migratoires vers le Nord dont l'accès était difficile et surtout aérien. Malgré l'étendue du territoire, les points de passage sous contrôle sont au nombre de 17 et dotés d'un commissariat de police. Ils sont répartis sur les frontières avec le Sénégal, le Mali, le Maroc (à 50 km de Nouadhibou) et l'Algérie.

En 2001, la Mauritanie s'est officiellement retirée de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ainsi, les ressortissants des pays de la CEDEAO doivent bénéficier de visa d'entrée. Toutefois, cette mesure s'est appliquée très timidement et on constate toujours la libre circulation des biens et des personnes avec le Sénégal, le Mali, le Ghana, la Guinée et la Gambie.

Depuis 2002, un visa est exigé pour les ressortissants de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest pour entrer en Mauritanie. Mais dans la pratique, ils peuvent entrer dans le pays avec une simple carte nationale d'identité.

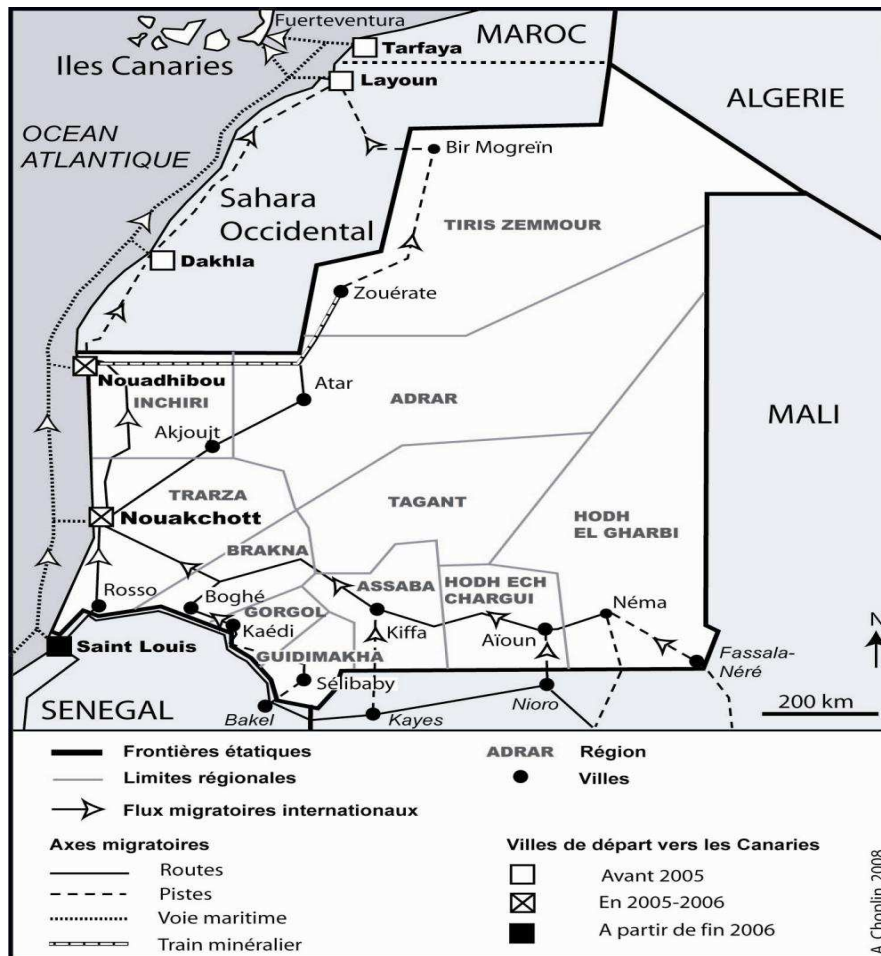
Selon le ministère de l'Intérieur, les itinéraires empruntés par les candidats à l'émigration clandestine via le territoire mauritanien suivent les trois axes suivants :

- Au Nord le rassemblement se fait à Zouerate en provenance du Mali pour se diriger vers Nouadhibou (port minéralier et commercial) ;
- Arrivée à Nouakchott ou, non loin de là, à la localité de Jreida en provenance de Saint-Louis du Sénégal ;
- Départ de Chegga au nord de la Mauritanie en direction de Bechar via Tindouf en Algérie.

Une carte fournie en annexe permet de visualiser les mouvements de migrants vers les Iles Canaries en transit par la Mauritanie²². Le prix payé par le migrant aux passeurs oscille entre 500 et 1 000 euros pour la traversée maritime à partir de Nouadhibou alors qu'il est de 1 700 à 3 400 euros pour le périple saharien. D'autres sources²³ estiment ce prix entre 385 \$ et 1260 \$. On dénombre 45 organisations de passeurs qui s'adonnent à ce trafic de personnes en Mauritanie, au Maroc et au Sahara Occidental.

²² Armelle Choplin. L'immigré, le migrant, l'allochtone : Circulations migratoires et figures de l'étranger en Mauritanie. In Politique Africaine, n° 109, mars 2008.

²³ Hein de Haas. Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends. IOM Migration Research Series n°32.



Source : Armelle Choplin. *L'immigré, le migrant, l'allochtone : Circulations migratoires et figures de l'étranger en Mauritanie*. In *Politique Africaine*, n° 109, mars 2008.

D. Les transferts de fonds des migrants

La Banque mondiale a indiqué que les fonds envoyés par les travailleurs émigrés constituent la deuxième source de financement externe des pays en développement, juste après l'investissement étranger direct (IED) car en 2001, ces fonds ont atteint 72,3 milliards de dollars américains soit 1,3% du PIB de ces pays. Ce montant est très supérieur aux flux financiers publics et aux flux privés autres que les IED et représente 42% du total des flux d'IED vers les pays en développement. Nous n'avons pas pu accéder aux données récentes au niveau de la base de données de la Banque mondiale.

Tableau 15. Parts de transferts de fonds dans le PIB de certains pays en développement

Pays	% des envois de fonds par les immigrants dans le PIB
Tonga	31%
Haïti	25%
Jamaïque	17%
Philippines	14%
Liban	12%

Source : Banque mondiale GEP, 2006

Dans le cas de la Mauritanie, les informations relatives aux transferts de fonds effectués par les diasporas mauritaniennes sont difficiles à appréhender à causes de la dominance de l'informalité des procédures de transferts.

Le rapport de la Banque mondiale 2007 sur la révision des données macroéconomique de la Mauritanie réalisé en 2007 montre que les transferts des travailleurs Mauritaniens à l'étranger sont passés de 22 millions de dollars en moyenne sur la période 1992-1996 à 45 millions de dollars en moyenne sur la même période. Les données par année ne sont pas disponibles.

Les données disponibles auprès de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) ne concernent que les transferts des résidents Mauritaniens en France. Dans les autres pays, la Banque ne dispose pas de représentations et les transferts opérés par les migrants ne sont pas suivis. Les données disponibles pour l'Agence de la BCM à Paris en 2007 et 2008 sont respectivement de 1,5 millions²⁴ d'Euros et 886 000 Euros.

Il faut noter que les transferts opérés par le biais d'autres circuits financiers rapides comme le Western Union et le Money Gram ne sont pas accessibles. Les coûts des opérations de transferts des migrants vers leurs pays d'origine sont élevés et avoisinent parfois les 16 à 18% du montant transféré.

D'autres formes de transferts informels existent et canalisent le plus de transferts des communautés mauritaniennes résidentes à l'étranger, il s'agit de transferts basés sur l'existence de correspondants locaux dans les pays de résidences et qui ordonnent à d'autres intermédiaires présents en Mauritanie de verser les sommes de la contre valeur du montant déposé par le migrant.

Ce type de transfert n'engendre aucun coût de transaction et les délais sont les plus courts possible car l'argent est perçu dès la présence du destinataire. En général, ce type de transfert porte sur des montants variables mais qui peuvent parfois atteindre les 10 000 Euros.

Les effets des envois de fonds et bénéfiques sur les communautés locales

Les transferts servent souvent à couvrir les dépenses de ménages immédiates (scolarité, soins, électricité, télévision et dépenses de fête). Les montants ne sont pas épargnés ni planifiés bien que certains migrants utilisent les montants transférés soit pour l'achat de l'immobilier où à la réalisation de nouvelles constructions des bâtiments à usages commerciaux ou d'habitation.

L'impact de la migration sur l'amélioration des conditions de vie des familles, dont un membre est migrant, est visible sur le mode d'habitat (béton armé) et le branchement aux réseaux électrique et d'eau potable ainsi que la scolarisation des enfants dans des écoles privées. Les fonds accumulés par les intermédiaires sont utilisés pour les besoins d'exportation des marchandises vers le pays. Il faut signaler que malgré le schéma informel des transferts, les fonds en devises contribuent directement à alléger la pression sur les réserves du pays en devises pour financer les besoins en importation des commerçants.

L'impact de la diaspora mauritanienne sur le développement du pays doit être maximisé par les autorités en mettant en place une politique d'implication de la diaspora dans le développement du pays. Cela passe notamment par la facilitation des transferts financiers des migrants au pays et la création des incitations aux épargnes des migrants et aux investissements dans les secteurs productifs.

A cela s'ajoute l'organisation d'une migration circulaire des personnes qualifiées au pays d'origine. Les politiques d'incitation à la migration du travail sélectif en Europe attirent d'avantage de migrants qualifiés des pays en développement.

Les migrants de la communauté Sarakolé dans la région du Guidimakha installés en France ont favorisé le transfert de compétences et ont contribué au développement de la région par la réalisation des investissements locaux dans l'immobilier et la constitution des associations de migrants œuvrant au développement local, ce qui a drainé des financements pour la réalisation des infrastructures de base (école, santé, appui aux coopératives féminines).

La diaspora a permis de favoriser l'émergence des coopérations dans divers domaines de développement local et faciliter les contacts de promotion du jumelage entre les communes du pays et celles des villes françaises principalement.

²⁴ Source Services de la Banque Centrale de Mauritanie, 2009.

E. Considérations à la lumière de la crise

De manière générale, les impacts de la migration sur le développement sont, aujourd'hui, difficiles à évaluer en Mauritanie en raison d'éléments suivants :

Le manque de données constitue la principale faiblesse pour pouvoir réaliser des études et analyses pertinentes sur les volumes de fonds transférés et leur impact sur le développement du pays. Les données existantes sont éparpillées et incomplètes. On note l'absence de données fiables et actuelles sur la diaspora mauritanienne à l'étranger ainsi que les données sur les transferts opérés par les canaux formels du système financier du pays.

L'absence d'une politique claire de suivi et d'encadrement des migrants et leur sensibilisation à la contribution aux efforts de développement du pays rend également difficile l'évaluation des politiques dans ce domaine.

L'absence de programmes d'information et de sensibilisation des communautés mauritaniennes installées à l'étranger sur les opportunités pour tirer meilleur parti de la migration en investissant dans leur pays et la mise en place de politiques incitatives aux migrants limitent de façon considérable les atouts que le pays peut tirer de sa diaspora à l'étranger en organisant une bonne migration circulaire et en canalisant les épargnes et transferts vers des projets porteurs.

La coordination de la migration est faible car elle est dispersée entre plusieurs départements ministériels avec une faible coordination interministérielle des acteurs concernés par la migration.

F. Recommandations pour l'élaboration des politiques

L'impact de la migration sur le développement en Mauritanie nécessite des nouvelles initiatives visant l'amélioration de l'incidence de celle-ci sur le développement du pays. Pour cela, nous proposons que les mesures suivantes soient prises en compte.

Politiques et stratégies de développement :

- L'élaboration d'une politique nationale de la migration affirmant l'engagement des autorités du pays et traduisant dans les faits ces politiques et stratégies au niveau sectoriel ;
- Le développement des statistiques et des bases de données sur les migrants internes et externes ce qui permettra de mettre des stratégies efficaces de gestion des flux et de disposer d'informations nécessaires à la prise de décision.

Impact financier de la migration à travers le transfert de fonds :

- Encourager l'envoi des fonds vers le pays en sensibilisant et encadrant la diaspora mauritanienne. Cela devra être accompagné de mesures incitatives en termes d'allègement des procédures et des coûts de transferts de fonds ainsi que des politiques d'incitation à l'épargne ou l'investissement dans le pays ;
- Le secteur de la micro finance est relativement développé pour assurer un service de proximité dans les régions de l'intérieur du pays, à cet effet, développer des partenariats avec le système financier visant à faciliter les transferts de fonds.

Transfert des compétences et atténuation de la migration qualifiée par une politique active de la migration circulaire de la diaspora :

- Jouer le rôle de facilitateur avec les pays d'accueil de la diaspora pour assurer la migration circulaire et accorder des facilités d'emploi pour les migrants de retour au pays ;
- Créer des conditions de privilège pour les migrants de retour pour le montage et le cofinancement des programmes dans les domaines de compétences que le migrant a acquis durant son séjour à l'étranger en soutenant les projets qui créent des activités économiques durables en identifiant des meilleures pratiques dans des domaines d'expériences ;

- Mettre en place des mécanismes de recrutement transparents et encourageants avec priorité aux compétences nationales à l'étranger.

Annexe 1. Terminologie du droit de la migration

Etranger/ Non national	Le statut d'une personne qui n'a pas de nationalité et qui ne bénéficie de la protection d'aucun Etat.
Normes obligatoires	Accord international conclu entre des Etats et régi par le droit international, appelé aussi pacte, convention, protocole ou accord.
Droit coutumier	Un document juridique
Dérogação	Mettre les droits des migrants comme point de départ essentiel, plutôt que le contrôle de leur existence
Entrée en vigueur	Pratique générale et évidente reconnue comme étant le droit
Instrument	Un ressortissant d'un autre pays et qui ne possède pas la nationalité du pays de résidence
Inaliénable	Un Etat a une population permanente, un territoire défini et est doté d'un gouvernement exerçant des pouvoirs souverains sur le plan interne et externe.
Migrant légal	Un instrument devient contraignant soit quand un certain nombre d'Etats signataires ont déjà ratifié le texte, soit s'il s'est écoulé un certain temps depuis la signature du texte
Etats	Des instruments qui imposent des limitations et/ou confèrent des droits seulement à l'égard des Etats contractants. Certaines règles découlant du droit international coutumier lient même les parties non contractantes
Apatride	Une personne qui possède des documents ou un titre de voyage, par exemple passeport, visas ou autres formes d'autorisation d'entrée et de séjour dans un autre pays
Ratification	Une déclaration unilatérale faite par un Etat, lors de la signature, la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion à un traité, par laquelle l'Etat affirme son intention d'exclure ou de modifier l'effet légal de certaines dispositions de ce traité pour l'appliquer à son égard.
Réserve	L'expression finale d'un consentement à être lié par un traité, incluant souvent le dépôt officiel de l'instrument
Une approche basée sur les droits	Qui ne peut faire l'objet d'aucun transfert ni d'aucune cession à une autre personne
Traité	Restriction ou suspension des droits dans certaines situations bien définies

Annexe 2. Programmes et projets de migration réalisés ou en cours avec l'appui des partenaires au développement en Mauritanie

Les programmes et projets financés par le l'OIM

- Système d'identification et de reconnaissance des personnes qui vise à renforcer le contrôle des frontières par la mise en état de 5 postes frontières avec le Mali et le Sénégal et l'installation des équipements informatiques pour les services de sécurité et équipement de l'aéroport international de NKTT en matériel informatique pour la gestion des flux migratoires (projet réalisé avec le Ministère de l'intérieur).
- Le Programme IST/VIH/SIDA dans les régions du fleuve qui vise à lutter contre la transmission IST/VIH/SIDA en milieu des jeunes dans les régions du Trarza, du Gorgol et dans le Guidimakha. Ce projet est en cours d'exécution. Projet piloté avec l'appui du Ministère de la Santé.
- Projet profil migratoire qui vise à appuyer le Gouvernement à l'élaboration d'un profil migratoire en Mauritanie. Le projet de profil a été élaboré avec l'appui d'un Groupe national technique thématique (GNTT). Le rapport a été réalisé en 2009. Projet piloté avec l'appui du ministère de l'Intérieur et un GNTT composé des représentants des départements techniques. Point focal du projet : ministère de l'Intérieur.
- Dans le cadre de ce projet, l'OIM a appuyé le ministère de l'Emploi pour l'intégration de la migration dans la stratégie nationale d'emploi. Projet réalisé avec le ministère de l'Emploi.
- Le projet « Amélioration de la gestion de la migration de la main d'œuvre étrangère et protection des travailleurs ». Il appuie le ministère de l'Emploi pour la réalisation de l'évaluation nationale des politiques de migration, la formation tripartite sur la migration de main d'œuvre et un voyage d'étude au Maroc et au Sénégal pour la gestion de la main d'œuvre saisonnière. Point focal : Direction des études, ministère de l'Emploi.

Programmes financés par l'Union Européenne

La construction d'un centre de rétention à Nouadhibou en 2006. Le Centre a été construit avec l'appui de l'Espagne pour accueillir les migrants irréguliers interceptés aux larges des côtes atlantiques et qui voudraient regagner les îles Canaries. Ce projet est exécuté avec la collaboration de l'ONG Frontex et une cogestion avec le Croissant Rouge mauritanien.

Programmes et projets financés par le BIT

Le projet de renforcement des capacités et promotion de la bonne gouvernance. Il s'agit d'un projet sous-régional financé par l'Espagne et qui vise à renforcer les capacités des acteurs tripartis et le développement des statistiques de la migration. Le projet est exécuté en collaboration avec le ministère de l'Emploi, les centrales syndicales et le patronat mauritanien.

Programmes appuyés par le HCR et l'Agence national d'appui à l'insertion des rapatriés

Il s'agit de la mise en place de conditions favorables (logement, accueil, éducation, santé et insertion économique) des rapatriés Mauritaniens du Sénégal et du Mali. Dans ce cadre, le PNUD a apporté des appuis de formation et de sensibilisation des acteurs comme des leaders d'opinion pour favoriser l'insertion des groupes.

Autres programmes

L'UNICEF a appuyé les groupes et familles des jeunes victimes des courses de chameaux aux Emirats Arabes Unis. Ce projet a permis de réaliser les transferts de droits de jeunes migrants et a bénéficié à plus de 463 enfants ayant participé à ces pratiques au cours des années 1992 et 2005.

Confédération générale des travailleurs de Mauritanie

La Confédération a célébré la journée mondiale des travailleurs migrants le 18 décembre 2008 et par la même occasion un Centre guide pour la migration a ouvert ses portes avec l'appui de l'Institut syndical de coopération international au développement de l'Union du travail de l'Espagne. Ce centre installé à Nouakchott vise à informer, orienter les migrants et vulgariser les législations du travail et de séjour dans les pays d'accueil.

Bibliographie

- Accord entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats. 25 juillet 2007.
- Akeibed, M.A. Dynamique de la Population En Mauritanie. Février 2008.
- Ba Ibrahima. Mauritaniens résident à l'étranger. Juin 2007.
- Banque Centrale de Mauritanie. 2009.
- Cheikh Oumar, BA. Migration et développement en Mauritanie. Suivi de recommandations pour identifier les activités pilotes pour les femmes vivant en zone de forte migration. Avril 2006.
- EDFORE. Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle. Direction de l'emploi. Etude sur la situation de la main d'œuvre étrangère en Mauritanie. Plan d'action de mise en œuvre de la stratégie de gestion de la main d'œuvre étrangère. Août 2007.
- HCR. OIM. Union Européenne. Profil migratoire de la Mauritanie. Etude réalisée d'octobre à décembre 2006.
- IOM. Hein de Haas. Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union. IOM Migration Research Series n°32. 2008.
- Kouadio Bénie Marcel. Plan d'Actions pour l'Emploi en Mauritanie. Juin 2007.
- Lahcen Daoudi. Emigration : Quelles perspectives? -Le cas Africain-Europe – XXXIIIème Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie 3-6 juillet 2007. Commission de la coopération et du développement.
- Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Données de représentants des Mauritaniens résidents à l'Etrangers lors des Etats Généraux de la Démocratie. Décembre-janvier 2009.
- Mohamed Laghdaf O. Cheikh Malainine. Les Statistiques sur la Migration de la Main d'œuvre en Mauritanie. Mars 2005.
- ONS. Projections démographiques 2001-2015. Avril 2004.
- ___ . Répertoire National des Entreprises. Avril 2007.
- ___ . RGPH 2000 : Synthèse analytique. Septembre 2004.
- Rapport révision des données économiques (1992-2004) de la Mauritanie, juin 2006.
- République Islamique de Mauritanie et Union Européenne. Déclaration commune. 28 juin 2007.
- RIM. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Plan d'Action 2006-2010. Octobre 2006.
- ___ . Profil de la pauvreté en Mauritanie 2004. Décembre 2006.
- ___ . Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle. Stratégie Nationale de l'Emploi et Plan d'Action 2008-2012. Avril 2008.
- ___ , Rapport National sur le Développement Humain 2007.
- Rosanvallon, André. Situation et Bilan de l'Emploi 2000- 2005. Août 2006.
- Sidna Ndah Mohamed-Saleh. Eléments de migrations en Mauritanie. CARIM-AS 2008/08, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut Universitaire Européen, 2008. Disponible sur www.carim.org/migrationcirculaire (5.6.2008).